

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**  
**5<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978**

**COMPTE RENDU INTEGRAL — 42<sup>e</sup> SEANCE**

**2<sup>e</sup> Séance du Mardi 8 Novembre 1977.**

**SOMMAIRE**

PRÉSIDENCE DE MME ANNE-MARIE FRITSCH

1. — Renvoi pour avis (p. 7143).
2. — Fixation de l'ordre du jour (p. 7143).
3. — Mise au point au sujet de votes (p. 7144).  
M. Sénès, Mme le président.
4. — Loi de finances pour 1978 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 7144).

**Affaires étrangères.**

M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Boscher, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères ; Mme le président.

M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques ; Mme le président.

M. de Gurlingaud, ministre des affaires étrangères.

MM. Couve de Murville,

Chambaz,

Feït,

Franceschl.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

5. — Ordre du jour (p. 7162).

**PRÉSIDENCE DE MME ANNE-MARIE FRITSCH,**

**vice président.**

La séance est ouverte à seize heures.

Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

**RENOI POUR AVIS**

Mme le président. La commission de la production et des échanges demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République (n° 3199).

Il n'y a pas d'opposition?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

— 2 —

**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mme le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 novembre inclus :

Cet après-midi et ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 :

Affaires étrangères.

Mercredi 9 novembre, matin, après midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Information ;

Défense.

Lundi 14 novembre, après-midi et soir :

Travail et formation professionnelle.

Mardi 15 novembre, matin, après-midi et soir :

Postes et télécommunications ;

Industrie.

Mercredi 16 novembre, matin, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Radiodiffusion et télévision ;

Équipement, aménagement du territoire, urbanisme ;

Logement.

Jeudi 17 novembre, matin, après-midi et soir :

Logement (suite) ;

Transports terrestres ;

Aviation civile ;

Marine marchande.

Vendredi 18 novembre, matin, après-midi et soir :

Services du Premier ministre :

Services divers ;

Journaux officiels ;

Secrétariat général de la défense nationale ;

Conseil économique et social ;

Fonction publique.

Services financiers ;

Charges communes ;

Comptes spéciaux ;

Articles non rattachés, réservés, et articles de récapitulation.

Éventuellement, seconde délibération.

Vote sur l'ensemble.

— 3 —

## MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

Mme le président. La parole est à M. Sénès.

M. Gilbert Sénès. Madame le président, dans le scrutin n° 498 du 7 novembre sur l'amendement n° 195 présenté par M. Hage, MM. Delelis et Claude Michel ont été portés comme ayant voté contre alors qu'ils entendaient s'abstenir volontairement et M. Delorme a été inscrit comme non-votant alors qu'il désirait également s'abstenir.

Au nom du groupe du parti socialiste et des radicaux de gauche, je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces rectifications de vote.

Mme le président. Mon cher collègue, acte vous est donné de votre observation.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1978  
(DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978 (n° 3120, 3131).

## AFFAIRES ETRANGERES

Mme le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des affaires étrangères.

Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole, afin que le débat ne se prolonge pas trop tard dans la nuit.

La parole est à M. Marette, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jacques Marette, rapporteur spécial. Madame le président, j'entends m'employer à répondre au vœu que vous venez d'exprimer, mais il m'est difficile, en tant que rapporteur au fond, de présenter à l'Assemblée en quinze minutes seulement l'ensemble des crédits du budget du ministère des affaires étrangères ; en effet, contrairement aux rapporteurs des autres commissions, je dois couvrir non seulement le budget des services diplomatiques proprement dit, mais également celui de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Pour la sixième année consécutive, j'ai l'honneur de rapporter ce budget au nom de la commission des finances. L'expérience que je tire de cette relative longévité me permettra — je crois — de procéder avec mesure et sérénité aux constatations qui m'incombent, en ma qualité de rapporteur.

C'est la première fois en effet depuis six ans, monsieur le ministre des affaires étrangères, que les crédits de votre ministère ne sont pas, à l'évidence, des crédits de gestion de pénurie.

Le projet de budget que vous nous présentez cette année, et sur le détail duquel je ne puis entrer dans le très bref délai qui m'est imparti — je renvoie sur ce point mes collègues à mon rapport écrit — permet de donner un coup d'arrêt à la dégradation continue des moyens des services diplomatiques, qui s'était manifestée au cours des années précédentes. En revanche — et là se mesure le caractère ambivalent de ce budget — il n'est pas satisfaisant en ce qui concerne les moyens de la direction générale, de l'action culturelle et de la coopération scientifique et technique. Et, en examinant deux domaines annexes, néanmoins liés étroitement à l'action du ministère des affaires étrangères, j'observe que se manifeste le début d'une politique nouvelle, intelligente et réaliste en ce qui concerne les Français de l'étranger, et je suis obligé de constater, en revanche, une totale absence de politique et de moyens pour notre action extérieure en matière de radio et de télévision.

Tels sont les grands axes que je vais essayer de développer brièvement.

Le budget des affaires étrangères représente 1 p. 100 du budget global de l'Etat, soit, cette année, 3 971,9 millions de francs. On peut dire que, nominale, sa progression par rapport à l'année précédente atteint 14,4 p. 100. En fait, on doit se montrer beaucoup plus prudent car les dépenses afférentes aux charges de pension et de retraite figurent non plus au budget

des charges communes, mais à celui des affaires étrangères ; l'augmentation n'est donc, en réalité, que de 13,8 p. 100 pour les dépenses ordinaires et de 14 p. 100 pour les dépenses en capital.

Mais cette vue des choses est encore fautive car il faut établir la comparaison, non pas avec le budget de 1977, mais avec ce dernier tel qu'il a été rectifié par le collectif voté en cours d'année, qui lui a apporté 49,5 millions de francs. Ainsi, tout compte fait, la progression des crédits des affaires étrangères est, au total, de 12,3 p. 100, avec toutefois certaines disparités suivant les services. Nous devons néanmoins apprécier la valeur de cette progression car l'augmentation atteignait seulement 10,78 p. 100 l'année dernière, 12,24 p. 100 en 1976, 11,98 p. 100 en 1975 et 8,89 p. 100 en 1974.

J'ai parlé à l'instant de disparité suivant les services.

En effet, si les crédits de l'administration centrale et des services à l'étranger sont majorés de 20 p. 100, ceux de la presse-information et de la coopération, qui se situent en queue de peloton, n'augmentent que de 8,5 p. 100.

Incontestablement, la priorité a été donnée au renforcement des moyens des services diplomatiques : administration centrale et services extérieurs. C'était bien légitime dans la mesure où, en cinq ans, le nombre des représentations françaises à l'étranger est passé de 90 à 147, dans la mesure aussi où le nombre des visas délivrés par nos consulats a augmenté de 100 p. 100 et où celui des conférences internationales auxquelles la France a participé est passé de 40 en 1961 à 118 en 1970 et à 278 en 1976. Il y a là une application fort préoccupante de la loi de Parkinson en matière de relations internationales.

Toujours est-il que, dans le cadre du plan de cinq ans que le Gouvernement a arrêté en octobre 1976, me semble-t-il, les crédits diplomatiques ont été nettement revalorisés : 20 p. 100 pour les crédits de fonctionnement ; 15,5 p. 100 pour les contributions internationales et 63 p. 100 — il faut le noter — pour les dépenses en capital, c'est-à-dire pour les investissements nécessaires, en particulier, à nos ambassades, à nos consulats et aux résidences de nos diplomates à l'étranger.

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'insister, au nom de la commission des finances, sur le fait que nous aurions souhaité obtenir plus d'informations sur ce plan de cinq ans.

Certes, je comprends bien qu'il ne s'agit pas d'une loi de programme, qu'il y a peu de crédits d'équipement dans votre ministère et qu'on ne peut pas donner à ce plan de cinq ans un caractère obligatoire. Toutefois, les renseignements que nous possédons sont extrêmement sommaires, et nous aimerions beaucoup que vous nous indiquiez dans quel sens se développeront les efforts de votre département pour l'amélioration de ses moyens : en particulier, la progression des crédits doit-elle, au cours des prochaines années, se limiter, comme en 1978, aux services diplomatiques ou peut-on espérer que la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques verra également ses moyens augmenter en fonction de ses besoins et non pas des possibilités contributives du ministère des finances ?

Pour ce qui est des moyens en personnels, on doit noter la création de 215 emplois et la transformation de 271 emplois qui sont compensés par un nombre égal de suppressions et qui correspondent à des aménagements indiciaires.

Bien que l'observation soit faite chaque année, monsieur le ministre, je suis obligé de répéter que votre ministère comprend encore trop de contractuels : ceux-ci sont au nombre de 6 412 pour 3 782 titulaires. Une telle situation n'est pas satisfaisante, même dans un ministère aussi particulier que celui des affaires étrangères.

Par ailleurs, un effort a été consenti pour améliorer la situation matérielle des agents : majoration des indemnités de résidence et des rémunérations des vacataires à l'administration centrale et des auxiliaires à l'étranger ; promesse d'une compensation des pertes de change subies par les agents à l'étranger entre le 1<sup>er</sup> avril 1976 et le 1<sup>er</sup> avril 1977.

Ce qui est surtout frappant, c'est l'augmentation des dépenses en capital, à la fois en autorisations de programme et en crédits de paiement.

Les autorisations de programme progressent de 138 p. 100 pour les services à l'étranger et de 67 p. 100 en ce qui concerne l'administration centrale. Quant aux crédits de paiement, ils augmentent respectivement de 46 p. 100 et de 101 p. 100, ce qui permettra de réaliser toute une série d'opérations de rénovation ou de construction de chancelleries à l'étranger, dont la France avait grand besoin — vous en trouverez l'énumération dans mon rapport écrit — et d'accroître les achats de logements pour nos diplomates à l'étranger. Chaque année, la commission des

finances et la commission des affaires étrangères insistent toujours sur la nécessité de loger davantage nos agents. Nous avons déjà progressé dans cette voie, mais nous accusons encore quelque retard sur la plupart des autres pays.

J'indiquerai maintenant que la commission des finances a été quelque peu déçue lors de l'examen des crédits concernant les relations culturelles et la coopération scientifique et technique.

Je note que cette grande direction représente encore, à elle seule, 43,3 p. 100 des dépenses ordinaires du ministère des affaires étrangères, contre 45,33 p. 100 en 1977. Bien que les crédits qui lui sont affectés augmentent globalement de 9,53 p. 100 par rapport à 1977, les membres de la commission des finances ne croient pas que vous pourrez continuer longtemps, avec d'aussi faibles moyens, à pratiquer un saupoudrage de l'action culturelle et de la coopération française à travers le monde. Néanmoins, les commissaires ont voté les crédits destinés aux relations culturelles, alors que la commission des affaires étrangères les refusait pour des raisons que M. Chandernagor exposera sans doute tout à l'heure.

En fait, si la réduction de nos moyens à l'étranger n'a pas été plus drastique, c'est parce que vous avez récupéré les personnels et les crédits de l'ex-péninsule indochinoise et que vous les avez affectés ailleurs. Mais ce n'est pas une perspective exaltante en soi que de prendre acte du départ de la France — tant en matière culturelle et scientifique qu'en matière de coopération — d'une partie importante du monde et de réduire les crédits pour les affecter ailleurs. En réalité, la redistribution s'est faite par force et non pas à la suite d'un plan établi à l'avance.

La situation de nos établissements d'enseignement, des échanges culturels, des échanges artistiques, du livre, de la documentation, des expositions, de l'assistance technique et pédagogique est à tous égards stagnante, pour ne pas dire plus. Nous avons, en cinq ans, vu diminuer de 500 unités le personnel de diffusion culturelle à l'étranger, de 1 000 unités l'effectif des coopérateurs techniques en mission de longue durée et de 2 250 unités celui des enseignants en coopération. Je ne parle même pas des crédits d'investissement en capital : les autorisations de programme comme les crédits de paiement sont, cette année, réduits de 15 p. 100 par rapport à l'année dernière, ce qui, compte tenu de l'érosion monétaire, donne la mesure de la pénurie qui sévit à la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques et qui entrave le développement de son action à l'étranger.

Le seul domaine où l'on observe un léger accroissement est celui des bourses, et encore s'agit-il des « pétro-boursiers » c'est-à-dire des étudiants étrangers venus de pays privilégiés et à qui, sans doute parce qu'ils sont originaires de pays riches, on accorde plus facilement des bourses d'enseignement dans notre pays. Il y a là, monsieur le ministre, comme on dit dans certaines émissions de radio, certainement quelque chose à faire.

Je ne crois pas que, compte tenu de l'état de pénurie concernant l'action de coopération, on puisse continuer longtemps la diffusion culturelle et la coopération scientifique et technique française à l'étranger.

On peut se poser la question de savoir si les crédits ne sont pas plus importants parce qu'aucune politique n'a été définie ou s'il n'est pas possible de définir une politique parce que les crédits sont trop réduits. Je ne me risquerai pas à y répondre. Il est néanmoins certain que cette situation ne saurait se prolonger. Nous avons déjà fait cette remarque l'année dernière à propos des crédits des services diplomatiques. Cette année, vous faites un effort en ce domaine, mais si la situation actuelle devait se prolonger, la présence culturelle de la France à l'étranger se réduirait véritablement comme une peau de chagrin, ce qui serait extrêmement grave.

J'en viens à deux questions annexes que j'ai évoquées tout à l'heure : les Français de l'étranger et l'action extérieure par la radio et la télévision.

J'ai pris acte du fait qu'une politique intelligente et nouvelle en faveur des Français à l'étranger a été mise en œuvre, particulièrement à l'instigation de M. le Président de la République. Différentes mesures législatives nous ont été soumises l'an dernier, relatives au droit de vote, à la protection sociale des travailleurs français à l'étranger — un service chargé de ces travailleurs qui reviennent en France a été créé au sein de l'Agence nationale pour l'emploi — et à la fiscalité. Cette année, le projet de budget prévoit un accroissement des crédits destinés à financer les secours.

A cet égard, monsieur le ministre, je dois vous faire part d'une observation de la commission des finances : elle ne pense pas qu'il soit bon de continuer dans cette voie des secours.

De même que les consulats versent aux anciens membres de l'armée française qui résident à l'étranger les pensions de retraite et d'ancien combattant, de même conviendrait-il — et la commission s'est ralliée à mes vues — que les Français nécessiteux qui résident à l'étranger et qui disposent de ressources inférieures au minimum vital bénéficient de droit d'aides du fonds national de solidarité, et non de secours par l'intermédiaire de services de charité.

Cette réforme représentera évidemment une charge importante pour la collectivité nationale, mais elle peut être introduite progressivement, par étapes. Il convient, en tout état de cause, de retenir le principe d'un versement du fonds national de solidarité aux Français nécessiteux à l'étranger et non d'accroître les crédits de secours.

Je souhaiterais d'ailleurs que vous prévoyiez aussi le moyen d'aider à l'avenir les familles des détenus politiques ou des détenus pour délits économiques et de leur verser un pécule lorsqu'ils rentrent en France.

Je ne m'attendrai pas sur le vœu que la commission des finances a adopté au cours de sa séance du 30 septembre dernier à propos de la situation de nos malheureux compatriotes pris en otages par le Polisario. Je vous rappelle la date à laquelle la commission des finances a émis ce vœu, dont fait état le rapport qui vous a été distribué : le 30 septembre, soit bien avant que l'émotion nationale se soit saisie de ce problème.

Cette affaire délicate donnera sûrement lieu à un long débat aujourd'hui à cette tribune. Il était du devoir du rapporteur de l'évoquer simplement, comme il doit en être pour tous nos compatriotes détenus à l'étranger. Je suis d'ailleurs déjà intervenu au cours des années précédentes et j'ai obtenu certains succès, en particulier pour les détenus français au Chili.

Enfin, l'action extérieure par la radio et la télévision préoccupe aussi la commission des finances.

Radio France Internationale et la S. O. M. E. R. A. diffusent au total 56 heures 30 d'émissions quotidiennes à destination de l'étranger, dont 12 heures d'émissions spécifiques, le reste étant une simple retransmission des chaînes françaises en cinq langues.

Pour donner des éléments de comparaison, la Grande-Bretagne émet 105 heures par jour en quarante langues, l'Allemagne fédérale 88 heures par jour en quarante-huit langues.

Ces chiffres montrent la faiblesse de notre présence sur les ondes mondiales. En outre, notre système de diffusion est mauvais !

En effet, à l'exception de l'émetteur de Chypre, nous émettons sur ondes courtes — nos émissions sont donc très difficilement audibles — alors que les Allemands et les Anglais disposent de réémetteurs sur ondes moyennes qui, dans l'état actuel des choses, sont les seuls instruments techniques d'une diffusion normale d'émissions vers l'étranger.

Cette situation est devenue d'autant plus préoccupante qu'on a l'impression que, depuis la disparition de l'O. R. T. F., personne ne s'en occupe plus guère. La confusion est telle entre les organismes de radiotélévision française et les services gouvernementaux que vous êtes, monsieur le ministre — mais je ne saisis pas le Conseil constitutionnel — en pleine illégalité.

En effet, pour compléter les fonds destinés aux émissions françaises à l'étranger, le prélèvement d'un précipt sur la taxe a été prévu. L'année dernière, ce précipt se montait à 5 millions de francs, et vous prévoyez qu'il s'élèvera pour l'année 1978 à 13 millions de francs — ce qui n'est pas négligeable — somme qui sera payée par les auditeurs français sur le montant de leur taxe téléphonique ou de télévision.

Or la loi organique que le Parlement a adoptée sur la radio et la télévision fait obligation au Gouvernement d'établir une ventilation du produit de la taxe. Mais force est de constater que, tant pour l'année 1977 que pour l'année 1978, aucune mention de ces montants ne figure au budget des affaires étrangères, ni dans celui de la radiotélévision. Je pense donc, monsieur le ministre, que nous sommes, dans ce domaine, en pleine illégalité.

En outre, le choix d'un précipt sur la redevance me paraît extrêmement contestable. La diffusion d'émissions françaises à l'étranger doit-elle être financée par les auditeurs ? La taxe parafiscale sur la radio ou sur la télévision est la contrepartie d'un service rendu. Lorsque le Parlement a autorisé la publicité à la télévision, le Premier ministre de l'époque nous a expliqué qu'une partie des ressources fournies par cette publicité serait précisément affectée aux émissions françaises à l'étranger. Or c'est sur le montant de la redevance qu'est actuellement effectué un prélèvement destiné à financer ces émissions.

De toute façon, le montant de cette ressource est dérisoire, et il n'est pas question d'envisager une action radiophonique et télévisée française à l'étranger dans le cadre de votre budget.

Où bien la France sera en mesure de dégager, dans les années qui viennent, des sommes deux ou trois fois supérieures à celles qui sont actuellement dépensées et d'établir un plan raisonnable d'implantation d'émetteurs d'ondes moyennes sur chaque continent, où bien la situation restera ce qu'elle est, c'est-à-dire une absence presque totale de la France sur les ondes, sauf pour ceux de nos compatriotes résidant à l'étranger qui tiennent à écouter Paris en français. Et je persiste à penser que c'est dommage !

S'agissant de la diffusion des émissions de la télévision française à l'étranger, le peu qui avait été fait du temps de l'O. R. T. F. unitaire a presque complètement disparu aujourd'hui. Et nous sommes également absents de la vente des émissions aux télévisions indépendantes des différents pays.

Avant de quitter cette tribune, monsieur le ministre, je voudrais vous soumettre deux problèmes afin que vous les mettiez à l'étude, car je ne crois pas qu'on puisse se satisfaire de la situation actuelle.

Il s'agit d'abord de la carte scolaire des enfants français à l'étranger. Nous l'avons demandée, mais je n'ai pas l'impression qu'elle ait été dressée.

On constate, à chaque rentrée scolaire, des disparités : certains établissements sont insuffisamment pourvus alors que d'autres le sont surabondamment. Une politique devrait être définie dans ce domaine ; à mon avis, la carte scolaire répondrait à cette préoccupation.

Enfin, je me permets d'insister pour que la disparité entre les droits de scolarité réclamés pour les enfants français dans les établissements scolaires soit moins grande. Ces droits varient de 1 à 200 entre Casablanca, Alger ou Tokyo. C'est absolument anormal !

Que les parents paient — et je serai le dernier ici à faire de la démagogie en déclarant aux Français à l'étranger qu'ils devraient avoir accès à une éducation gratuite quel que soit l'endroit où ils sont — mais qu'au moins la contribution soit la même pour chaque enfant et que les droits de scolarité représentent la différence due à l'éloignement et aux conditions spécifiques du pays.

Il n'est ni normal ni acceptable, puisque la présence de colonies françaises à l'étranger constitue l'accompagnement nécessaire d'un effort d'exportation et de présence industrielle française à l'étranger, que de telles disparités existent entre les droits de scolarité, d'autant que le Gouvernement et le ministère des affaires étrangères s'emploient à cet égard — je l'ai déjà dit tout à l'heure — dans une voie qui est moderne, réaliste et qui correspond aux nécessités de l'établissement de ces nouvelles colonies de Français à l'étranger, à mener une politique intelligente.

Le complément de cette politique, c'est une unification, autant que faire se peut, des droits de scolarité des établissements français à l'étranger. Il ne me paraît pas tellement difficile d'y parvenir, monsieur le ministre. C'est pourquoi je souhaite qu'une étude puisse être conduite dans ce domaine avec volonté, sinon les disparités actuelles persisteront.

Sous le bénéfice de ces réserves, la commission des finances recommande à l'Assemblée nationale l'adoption en l'état, sans amendement ni changement, des crédits du budget du ministère des affaires étrangères. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.*)

**Mme le président.** La parole est à M. Boscher, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les affaires étrangères.

**M. Michel Boscher, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, je dois à la nomination de M. Louis Joxe au Conseil constitutionnel de monter quelques instants à cette tribune. Notre ancien collègue n'étant plus membre de notre assemblée, j'ai dû le remplacer au pied levé ; vous voudrez par conséquent excuser ce que mon exposé pourra avoir d'un peu improvisé.

Je n'éprouve d'ailleurs aucune gêne à reprendre le rapport établi par mon prédécesseur puisque je suis en parfaite harmonie de pensée avec lui, et je précise d'entrée de jeu que l'avis de la commission des affaires étrangères conclut — je dirai tout à l'heure dans quelles conditions — à l'adoption des crédits proposés pour le ministère des affaires étrangères.

M. Marette vient de développer très largement les préoccupations de la commission des finances ; elles recourent, sur l'ensemble des problèmes, celles de la commission des affaires étrangères.

Nous avons pris acte du fait que, cette année, pour la première fois depuis longtemps, les crédits du ministère des affaires étrangères augmentaient apparemment un peu plus que le taux moyen d'augmentation du budget de l'Etat et, en tout cas, sensiblement plus que l'an dernier.

Néanmoins, il convient de modérer cette appréciation en se rappelant qu'il faut défalquer les crédits inscrits au budget des charges communes. En fin de compte, la progression est moins élevée qu'il n'y paraît.

Par ailleurs, rapportée aux crédits globaux du budget de l'Etat, cette progression est, somme toute, très modeste puisque la part du quai d'Orsay passe de 0,99 p. 100 à 1 p. 100. Vous avouerez, mes chers collègues, que la marge est étroite !

Mais ces constatations en provoquent d'autres.

D'abord, la priorité accordée au ministère des affaires étrangères par une décision du conseil des ministres en date du 13 octobre 1976 trouve ici une certaine application. Comme mon prédécesseur à cette tribune, j'indique à M. le ministre des affaires étrangères que nous sommes très sensibles à l'élaboration d'un plan de redressement, mais nous avons un peu la sensation que, telle l'Arlésienne, ce plan apparaît jamais autrement que par allusion et de manière très elliptique dans les documents que nous avons pu consulter et qui proviennent du ministère.

Les membres de la commission des affaires étrangères seraient heureux, comme leurs collègues de la commission des finances, qu'un débat s'instaure sur ce point et qu'on veuille bien leur exposer l'économie très précise de ce plan de cinq ans, en leur fournissant notamment, année par année, les prévisions de créations d'emploi et l'échéancier des mesures envisagées, afin qu'ils puissent se faire une religion.

Dans son rapport, M. Louis Joxe poursuivait son examen du projet de budget en développant un certain nombre de considérations générales.

C'est ainsi qu'il remarquait — et je le rejoins sur ce point — le malaise profond existant au sein du ministère, en raison des moyens toujours plus réduits dont il dispose pour remplir des charges accrues.

Chacun devine l'accroissement des activités du ministère puisque, au plan des relations internationales bilatérales, le nombre de nos représentations à l'étranger a crû sensiblement : 90 en 1967, 146 l'an dernier.

Nous vivons en outre à une époque où les rencontres internationales, les colloques, les symposiums et les conférences de tout ordre se multiplient. De 40 en 1961, le nombre de ces rencontres est passé à 278 en 1976. Mais on peut parfois se demander si cette véritable épidémie de « réunionite aiguë » produit des résultats.

Quoi qu'il en soit, le nombre des organisations internationales auxquelles nous contribuons a augmenté de 40 p. 100 en six ans ; les visites se multiplient, les consulats ont plus à faire. Bref, l'ensemble des activités du département s'accroît.

En revanche, les moyens du ministère, malheureusement, ont quelque peu diminué au cours des ans, à l'exception de quelques rubriques : les rémunérations — et leur augmentation était indispensable, en raison de l'élévation de celles des fonctionnaires — et la contribution aux organisations internationales.

M. Marette a relevé, à juste titre, de graves insuffisances dans d'autres domaines, tels que l'action culturelle et l'information. Elles ont déjà été évoquées, mais j'y reviens.

Je déplore non seulement l'insuffisance de l'effort d'information accompli à l'étranger, tant en ce qui concerne les moyens matériels que le personnel, dont le nombre est insuffisant, singulièrement celui des attachés de presse. Je peux témoigner, par exemple, qu'une ambassade, il y a quelques années — je pense que la situation, hélas ! n'a pas tellement évolué — recevait une masse relativement importante de documentation qui était empliée dans un réduit, faute d'un personnel pouvant l'exploiter et la diffuser.

**M. Emmanuel Hamel.** Valait-elle la peine d'être consultée ?

**M. Michel Boscher, rapporteur pour avis.** En cette première année de « redressement », les conditions de vie des personnels seront améliorées, et la commission des affaires étrangères s'en réjouit. Il était temps d'ailleurs : les effectifs civils de l'Etat ont progressé de 18 p. 100 au cours des six dernières années, tandis que ceux du quai d'Orsay n'augmentaient que de 1,9 p. 100 ; dans le même temps, les conditions de vie faites à nos représentants à l'étranger se dégradaient année après année, au point que nous assistions à un véritable phénomène de paupérisation de la diplomatie française.

En outre, l'insuffisance globale de moyens en personnels s'est aggravée au sein même du ministère, du fait d'un certain nombre de déséquilibres structurels : entre les agents titulaires et non titulaires, d'abord ; sur le plan des niveaux, au profit des catégories A et au détriment des catégories B, ensuite ; en ce qui concerne les pyramides, enfin, surtout dans le corps des secrétaires conseillers et ministres, ces pyramides ayant pris la forme inverse, reposant sur une pointe et possédant une grande largeur au sommet.

Le remède à une telle situation réside dans l'accroissement progressif des effectifs et dans une meilleure répartition des emplois créés.

Mais la commission a déploré également la tendance à la soustraction au ministère des affaires étrangères d'attributions qui sont incontestablement dans sa vocation et qui sont dispersées dans d'autres administrations. Il est plus que jamais nécessaire, monsieur le ministre — et je reprends les termes de M. Louis Joxe — de « revenir à la cohésion, à la cohérence dans la distribution des moyens et dans l'exercice de l'autorité, de la responsabilité ».

A propos de cette dispersion des crédits, il convient de signaler qu'au budget des charges communes figurent des dotations d'un montant global de 1 595 millions de francs. Elles concernent notamment nos contributions à la banque européenne d'investissement, à la banque asiatique de développement et à la banque internationale de développement.

Par ailleurs, un effort financier de 3 533 millions de francs est prévu au titre de la coopération avec les pays en voie de développement. Il s'agit des « crédits d'aide extérieure » inscrits soit au budget du ministère de la coopération, soit à celui du ministère de l'économie et des finances. C'est, là encore, monsieur le ministre, une partie importante de l'action traditionnelle du quai d'Orsay qui, budgétairement, échappe à votre département.

Madame le président, vous me signalez à l'aide du voyant lumineux prévu à cet effet que j'ai dépassé mon temps de parole. Je me permets de vous faire remarquer qu'en cinq minutes le rapporteur d'une commission, même saisie pour avis, n'a vraiment pas le temps de s'exprimer.

**Mme le président.** La présidence, monsieur le député, se doit de faire respecter les temps de parole.

**M. Michel Boscher, rapporteur pour avis.** Madame le président, je vous ferai respectueusement observer que le présent débat n'aurait dû, en fait, s'engager que ce soir après le dîner, car on pensait que la séance de l'après-midi serait consacrée à la discussion du budget du secrétariat d'Etat aux universités. Puisque nous avons gagné quelques heures, vous accorderez, je pense, quelques minutes supplémentaires au rapporteur de la commission des affaires étrangères.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.** Très bien !

**M. Emmanuel Hamel.** La diplomatie le mérite bien !

**Mme le président.** Il m'appartient d'appliquer les décisions de la conférence des présidents.

**M. Michel Boscher, rapporteur pour avis.** J'en arrive, mes chers collègues, à l'analyse du projet de budget proprement dit.

Très brièvement, je rappelle que les dépenses en capital avaient fortement diminué l'an dernier et que fort peu d'opérations avaient pu être engagées. Cette année, enfin, quelques réalisations nouvelles pourront être entreprises. Vous en trouverez la liste à la page 8 du rapport écrit.

Tout comme le rapporteur de la commission des finances, nous avons apprécié à sa juste valeur la politique du logement des personnels à l'étranger qui semble avoir été mise en œuvre après que nous en eûmes pendant de nombreuses années souligné la nécessité.

Les dépenses ordinaires augmentent de 13,8 p. 100.

S'agissant des personnels, nous notons avec satisfaction — c'est un des éléments positifs de ce projet de budget — que 215 emplois seront créés. Leur ventilation figure également dans le rapport écrit.

Nous souhaitons que, dans le cadre de ce fameux plan de cinq ans dont nous avons déjà parlé, l'ensemble des nominations nécessaires intervienne et que les déséquilibres que j'ai signalés tout à l'heure soient supprimés.

Je ne voudrais pas abuser de l'attention de l'Assemblée en parlant trop longuement de la situation des personnels, si ce n'est pour préciser que notre attention a été appelée sur le cas des secrétaires adjoints des affaires étrangères. Nous approuvons l'orientation prise qui permettra à ce corps, jusqu'alors maintenu dans des besognes quelque peu subalternes, d'accéder aux grands postes, qu'il s'agisse de la direction politique, économique et juridique ou de l'affectation à des emplois de deuxième et premier conseiller.

En ce qui concerne les agents contractuels, nous souhaitons que les possibilités d'accès dans les corps de titulaires intérieurs ou extérieurs soient pérennisées. Nous avons également pris acte que les protections sociales indispensables leur étaient enfin accordées.

Pour les auxiliaires étrangers, votre commission a émis le vœu qu'ils soient désormais, lorsque le ministère de l'économie et des finances le permettra, rémunérés, non pas en monnaie locale, mais sur la base de la contre-valeur de l'annuaire en francs, et cela pour des raisons évidentes, l'incertitude de la rémunération étant la principale.

Certaines mesures ponctuelles seront prises dans le cadre de ce budget, concernant les crédits d'indemnité de résidence et la mise à la disposition des chefs de poste de voitures de service, notamment. Il s'agit, en fait, d'une amélioration intéressante de la situation de nos représentants à l'étranger.

Les interventions publiques sont un peu le parent pauvre de ce budget. Les crédits n'augmentent que de 11 p. 100 et sont inscrits, pour la plupart, dans le chapitre des cotisations obligatoires auprès des organisations internationales.

Nous contribuons ainsi aux dépenses de 112 organisations. A cet égard, il est amusant de constater, car un peu d'humour ne mesurait pas, que la contribution de la France s'échelonne de 240 francs par an, versés à la commission internationale pour l'étude de l'endurance des câbles — je ne sais pas très bien ce que cela signifie — à 100 millions de francs par an versés à l'Organisation des Nations unies.

Hormis la participation de la France au programme des Nations unies pour le développement, qui connaît un accroissement important, les contributions bénévoles stagnent quelque peu, et la commission regrette que ces contributions qui traduisent la politique volontariste de notre pays soient réduites à la portion congrue.

Les crédits d'aide militaire resteront presque constants : 70 millions de francs contre 67 millions en 1977. Je vous renvoie au rapport écrit pour ce qui concerne le détail des interventions faites à ce titre.

Examinons maintenant le poste « assistance et solidarité ». Dans ce domaine, les besoins ont crû : il s'agit de venir en aide aux réfugiés, en particulier à ceux en provenance de l'Asie du Sud-Est, notamment de l'ancienne Indochine. Vous trouverez dans le rapport écrit la liste des principaux organismes subventionnés et des actions entreprises pour faire face à l'afflux de ces malheureuses « personnes déplacées » — comme on disait naguère — qui sont venues retrouver en France un peu de paix et de sérénité après avoir quitté un pays, hélas ravagé par la guerre.

Quant à l'information et à la presse, je n'ajouterai rien à ce qu'en a dit M. le rapporteur de la commission des finances. L'image de marque de notre pays souffre incontestablement de l'insuffisance des crédits qui sont mis à la disposition de ces services.

De même, à propos de la radio, je n'en dirai pas plus que M. Marete, si ce n'est pour déplorer la modestie de notre action radiophonique à l'étranger.

Je ne puis conclure avant d'avoir indiqué que la commission ne s'est pas désintéressée, elle non plus, des prises d'otages par le front Polisario qui se sont succédé depuis le mois de mai.

Sans en avoir reçu mandat de la commission, je crois tout de même pouvoir dire en son nom qu'elle est très sensibilisée à cette affaire et qu'elle a pris acte de la gravité avec laquelle les plus hautes instances de l'Etat ont réagi.

J'exprimerai de surcroît une opinion personnelle en disant à l'Assemblée que si la fermeté, face à cet acte inqualifiable de prise d'otages, est nécessaire, elle n'est pas pour autant suffisante. La définition d'une politique française au Maghreb qui ne fasse pas arbitrairement le départ entre les bons et les mauvais est nécessaire, d'autant plus qu'il existe de l'autre côté de la Méditerranée un pays auquel des liens historiques nous lient, lesquels ne peuvent être distendus sans graves inconvénients ; nous en avons présentement l'exemple.

Cela étant dit, monsieur le ministre, je ne voudrais pas, par une intervention intempestive aussi bien en mon nom personnel qu'en celui de la commission, gêner en quoi que ce soit les négociations actuellement en cours dont je souhaite, comme l'Assemblée tout entière, je le présume, le succès.

Telles sont les quelques réflexions qu'a suscitées au sein de notre commission le projet de budget présenté par M. le ministre des affaires étrangères. Celle-ci est partagée entre la satisfaction d'y trouver un certain nombre de mesures positives et l'insatisfaction de constater qu'il en est aussi d'insuffisantes. Elle a donné, comme on dit en langage judiciaire, un acquiescement au bénéfice du doute en recommandant à l'Assemblée de voter ces crédits. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mme le président. La parole est à M. Chandernagor, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

M. André Chandernagor, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, les crédits prévus au budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques seront en augmentation de 9,53 p. 100 par rapport au budget de cette année. Cette augmentation, pour être bien appréciée, doit être comparée à celle de l'ensemble des crédits du ministère qui font l'objet, pour 1978, d'une certaine priorité. Ils bénéficient d'une progression normale de 14,4 p. 100 contre 10,78 p. 100 en 1977 et 12,23 p. 100 en 1976.

Cependant, le chiffre de 14,4 p. 100 doit être corrigé pour tenir compte d'un certain nombre d'éléments.

D'abord, si l'on soustrait du montant des crédits les dépenses relatives aux charges de pensions transférées du budget des charges communes à celui du ministère des affaires étrangères, l'augmentation se trouve ramenée à 13,8 p. 100. Ensuite, si l'on se fonde sur la réalité budgétaire de 1977, c'est-à-dire sur la loi de finances initiale modifiée par le collectif de printemps mais hors la lettre rectificative, la progression réelle des crédits du ministère des affaires étrangères s'élève alors à 12,3 p. 100. La « priorité » se limite en fait à une progression du budget du ministère des affaires étrangères comparable à celle du budget de l'Etat après plusieurs années où un retard important s'était accumulé.

La direction générale des relations culturelles apparaît ainsi comme une direction oubliée ou sacrifiée au sein d'un budget dont le mérite est d'être convenable pour la première fois.

L'oubli qui affecte la direction générale se traduit de plusieurs manières.

Globalement, la position de la direction générale dans l'ensemble du budget du ministère des affaires étrangères continue de se dégrader. Elle ne devrait représenter en 1978 que 43,29 p. 100 des dépenses du département contre 45,33 p. 100 en 1977 et 47,95 p. 100 en 1976.

Seconde observation, la plus importante de toutes : la direction générale n'entreprendra en 1978 aucune action nouvelle et ne bénéficiera d'aucune création d'emploi, alors qu'en 1977 la scolarisation des enfants français à l'étranger avait donné lieu à des décisions dont on ne pouvait que se réjouir.

C'est donc un budget de pénurie qui se traduit, certes, par un léger accroissement des dépenses ordinaires, mais surtout par un effondrement des dépenses en capital.

L'accroissement global des dépenses ordinaires est de 10,15 p. 100. Mais comment se répartit-il ? En ce qui concerne les moyens des services, les crédits du titre III connaissent une augmentation de 14,65 p. 100 qui paraît importante comparée au taux de croissance global des dépenses ordinaires. Mais on s'aperçoit immédiatement que la part des mesures acquises dans cette augmentation est considérable et que celle-ci tient, pour la quasi-totalité, à la revalorisation des rémunérations publiques, au relèvement des indemnités de résidence des personnels servant à l'étranger, bref à quantité de dépenses incompressibles qui, si elles améliorent — et c'est normal — la situation des personnels, n'accroissent en rien les moyens des services. Aucun emploi nouveau n'est prévu — je l'ai rappelé tout à l'heure — alors qu'en 1977 trente-six postes d'enseignant avaient pu être créés au titre de la scolarisation des enfants français à l'étranger.

Mais, comme en 1977, huit emplois des personnels des services culturels à l'étranger seront transférés à l'administration centrale. Il est normal, sans doute, que l'administration centrale

développe ses moyens, et nous n'y voyons aucun inconvénient, mais que devrait-on penser alors de la situation des services extérieurs ?

En ce qui concerne les crédits du titre IV « Interventions publiques », les mesures nouvelles progressent de 7,87 p. 100. Cet accroissement doit être ventilé. Ainsi, les crédits consacrés à la coopération culturelle augmentent de 8,35 p. 100. Là encore, l'ajustement est dû essentiellement à l'augmentation des rémunérations de personnels, le reste — c'est-à-dire 4 millions de francs — étant consacré au développement du programme d'accueil des boursiers en provenance des pays producteurs de pétrole.

Les crédits consacrés à la coopération technique augmentent de 9 p. 100 dont l'essentiel encore est absorbé par l'ajustement des rémunérations, le reste étant destiné à la formation des étudiants et stagiaires étrangers. Les dotations des autres articles — opérations de développement, assistance technique, missions, échanges de personnes et accueil — sont maintenues au même niveau qu'en 1977, lequel était déjà inchangé par rapport à 1976. Autrement dit, la baisse sur tous ces chapitres est considérable.

Quant aux crédits des relations scientifiques, ils augmentent de 1,36 p. 100, majoration affectée, pour la totalité, à l'ajustement aux besoins des moyens consacrés aux boursiers français. C'est vraiment une augmentation des plus faibles et même un recul si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie.

Pour les autres articles, on observe la pure et simple reconduction des crédits de 1977.

En ce qui concerne le chapitre de l'action culturelle et artistique, les crédits augmentent de 6,49 p. 100. Cette augmentation concerne essentiellement les établissements culturels et d'enseignement, qu'il s'agisse de leurs frais de fonctionnement ou de la rémunération des personnels.

En dehors de ce que je viens d'indiquer, le seul article qui connaisse une augmentation est celui des « échanges culturels-boursiers étrangers en France », qui progresse de 16,21 p. 100. Il est vrai qu'en 1977 cet article n'a fait l'objet d'aucun relèvement. Par conséquent, il faut bien réajuster peu ou prou.

Quant aux articles « recherches archéologiques », « boursiers français à l'étranger », « jeunes et extra-universitaires », « échanges artistiques », lequel avait subi un abattement en 1977, « livres, publications », « moyens audio-visuels », ils voient leurs crédits purement et simplement reconduits, ainsi qu'il est d'usage, hélas ! depuis un certain nombre d'années.

Quant aux dépenses en capital, elles s'effondrent, puisque les autorisations de programme qui, pour 1977, avaient déjà subi une diminution de 14,90 p. 100, accusent cette année une nouvelle baisse de 15 p. 100 et que les crédits de paiement diminuent aussi de 15 p. 100, alors qu'ils avaient été réduits l'année dernière de 7,53 p. 100.

Telle est la situation. Elle nous paraît grave, et nous sommes en droit de nous demander, devant cet abattement forfaitaire de 15 p. 100 appliqué à l'ensemble des dépenses en capital, si la direction des affaires culturelles bénéficie bien de la priorité qu'on nous dit par ailleurs avoir accordée au ministère des affaires étrangères.

Il nous semble, au contraire, qu'elle est traitée cette année comme tous les secteurs non prioritaires du budget de l'Etat. La différence avec l'année dernière, c'est que votre ministère reconnaît volontiers aujourd'hui cette situation de pénurie croissante. Car comment ne pas la reconnaître ?

On nous dit, à la faveur des différentes questions que nous avons posées, notamment sur les bourses d'études — et je pourrais multiplier les exemples — qu'on ne pourra pas faire face. En réalité, on nous explique que, pour réajuster le taux des bourses d'études des étudiants étrangers en France, une augmentation de crédits de 40 p. 100 serait nécessaire et qu'à défaut on diminuera le nombre des boursiers. De quels pays ? On ne le précise pas, mais peu importe. Je pourrais faire la même remarque à propos de l'action artistique, qui subira nécessairement une réduction. Aux dépens de quoi ? On n'en sait rien non plus.

Il est évident que, en situation de pénurie, des coupes claires s'imposeront. Il en sera malheureusement ainsi pour nos établissements d'enseignement à l'étranger, dont certains connaissent, sur le plan immobilier, de grandes difficultés. Le cas douloureux du Liban est flagrant. Nombre de nos établissements ont besoin de crédits de redémarrage et de réparation. Comment sera-t-il possible de faire face ? Hélas, le budget ne l'indique pas !

La pénurie est avouée, mais ses conséquences ne le sont pas encore exactement. Votre commission des affaires étrangères, sans pouvoir en juger toujours comme elle le voudrait, s'est bien rendu compte qu'une telle situation ne saurait se prolonger plus longtemps, sous peine d'obérer gravement la présence de l'action culturelle de la France à l'étranger en même temps que la défense du français. Il est inutile d'affirmer que l'on défend le français si l'on ne se donne pas les moyens de la diffusion de notre langue et de notre culture.

Monsieur le ministre, est-ce que réellement, l'année prochaine, ce budget — et je ne parle pas seulement du secteur pour lequel je suis le rapporteur — bénéficiera d'une priorité? Est-il vraiment inscrit dans ce plan que nous trouvons mirifique et un peu mythique?

A la veille d'une nouvelle législature, dont personne ne sait ce qu'elle sera, ne pensez-vous pas qu'il serait important d'exposer à l'Assemblée les grandes lignes de ce plan auquel nous voulons croire mais dont on ne nous a jamais indiqué ni les priorités, ni l'échéancier, ni la programmation? Ainsi, sur cette question capitale pour la France, la prochaine législature serait, dans une certaine mesure, liée par une sorte d'accord passé entre nous.

Soyez assuré, en effet, monsieur le ministre, que, sur quelque banc que nous siégeons, nous sommes également intéressés à ce que l'on donne à votre ministère les moyens nécessaires à une représentation digne de la France à l'étranger.

Mes chers collègues, la commission des affaires étrangères, après avoir procédé à un examen détaillé, s'est demandé si elle devait donner un avis favorable à l'adoption des crédits. L'an dernier, nous avions émis un avis défavorable, et la situation s'est encore dégradée.

Avec l'espoir que l'année prochaine un début de redressement se manifesterait, nous avons donné — que pouvions-nous faire d'autre? — un avis défavorable au projet de budget qui nous était présenté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.)

**Mme le président.** La parole est à M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour les relations culturelles, scientifiques et techniques.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est par un acte de foi que je tiens à commencer mon exposé.

En effet, elles sont largement motivées, valables et intelligentes, les ambitions de la France lorsqu'elles tendent à diffuser de par le monde, à les faire apprécier et utiliser, notre langue, notre culture, notre science, nos techniques. Et nous avons par ces moyens la possibilité de découvrir des marchés, et de réaliser des échanges qui doivent être profitables à ceux qui agissent sans arrière-pensée de domination, d'exploitation ou de néo-colonialisme.

C'est pourquoi je veux d'un mot rendre à tous ceux qui participent à cette noble mission l'hommage qu'ils méritent, hommage que je leur ai, au cours des années précédentes, à de fréquentes reprises, et à juste titre je pense, adressé.

Hélas, monsieur le ministre, la conscience, la compétence, le dévouement, l'amour du métier ne peuvent suffire à atteindre les buts; or les moyens financiers, dont la médiocrité a été évoquée par mes collègues rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères qui m'ont précédé, sont d'une telle modestie et subissent une évolution telle que nous avons le droit d'être pessimistes.

Je rappellerai à mon tour que si le budget des affaires étrangères est, cette année, en hausse de 14,4 p. 100, celui de la direction des relations culturelles, scientifiques et techniques n'augmente que de 10,5 p. 100.

Aussi ne faut-il pas s'étonner de l'absence de mesures nouvelles — excepté un nouveau transfert de personnel au profit des services centraux et un déblocage au profit des boursiers, notamment en provenance des pays pétroliers — ni de la médiocrité des crédits consacrés à la coopération et aux relations scientifiques, ni de l'effondrement des dépenses en capital.

C'est sur ce fond de grisaille que j'ai établi mon rapport en tenant cette année, à la différence des années précédentes, non à brosser le tableau de nos moyens humains et matériels, mais à mieux nous documenter sur une politique menée par grands secteurs géographiques.

Les crédits de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques se répartissent ainsi : Maghreb : 39,10 p. 100 ; Amérique latine : 13,09 p. 100 ; Europe de l'Ouest : 11,51 p. 100 ; Moyen-Orient : 10,95 p. 100 ; pays en développement

d'Asie et d'Océanie : 5,75 p. 100 ; Afrique non francophone : 5,01 p. 100 ; Amérique du Nord : 4,86 p. 100 ; Europe de l'Est : 3,05 p. 100 ; pays développés d'Asie et d'Océanie : 2,18 p. 100.

L'inégalité de la répartition est frappante. Que l'Europe de l'Ouest arrive en troisième position nous rend inquiets. Comme la commission, je persiste à penser que si la France ne gagne pas la bataille sur le plan de l'Europe, elle ne le gagnera pas sur le plan mondial. Ce n'est qu'une fois connu autour de soi que l'on peut avoir la prétention de se faire apprécier dans les pays lointains.

D'autres chiffres sont de nature à faire réfléchir : ainsi, en Chine, sur 17 millions d'élèves, 10 000 seulement, semble-t-il, apprennent le français.

Le décalage entre nos ambitions et la réalité que traduisent ces chiffres est inquiétant.

Par ailleurs, j'ai appelé l'attention de la commission sur plusieurs évolutions dangereuses : l'absence de moyens financiers conduit à une réduction du nombre de nos établissements ; la situation de la langue française est généralement mauvaise ; les échanges culturels proprement dits et les émissions de radio et de télévision à destination de l'étranger ne voient pas leur sort s'améliorer.

Une politique de relations culturelles ne peut se concevoir sans une politique vigoureuse d'échanges économiques. Or la situation est grave, tant sur le plan financier que sur celui de la conduite de la politique des relations culturelles, qui dépend de plusieurs départements ministériels dont les compétences sont trop souvent mal définies et les objectifs mal tracés.

Sans regretter la disparition du document, par trop empreint d'auto-satisfaction, qui était publié annuellement par la D.G.R. C. S. T., je déplore néanmoins qu'aucune documentation ne nous ait été fournie.

Je salue l'arrivée à vos côtés, monsieur le ministre, d'un nouveau directeur général des relations culturelles, scientifiques et techniques. Ces années dernières, les directeurs se succédaient à un rythme rapide : tous les deux ou trois ans, ce qui est une mauvaise méthode. Ils arrivaient pour ainsi dire en fin de carrière et à peine avaient-ils acquis de l'expérience qu'ils quittaient ce service. Ainsi s'expliquait selon moi — mais peut-être étais-je trop naïf — l'absence de progrès dans ce domaine.

Il me semble, monsieur le ministre, que votre nouveau directeur peut être assuré de conserver son poste pendant dix à quinze ans. J'espère qu'au cours de cette période, il pourra donner satisfaction aux vœux que nous présentons depuis longtemps, qu'il s'agisse de la concertation avec le Parlement ou de l'établissement de ce plan dont on entend parler régulièrement.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, poser quelques questions. Sur les conseils de votre entourage, j'ai tenu à leur donner cette année une forme véritablement interrogative car l'année dernière encore j'ai dû, vers trois ou quatre heures du matin, insister pour obtenir la réponse que méritait l'intervention du rapporteur de la commission des affaires culturelles.

Ces questions figurent dans mon rapport écrit. Je vais en donner lecture.

Auparavant, je précise à l'Assemblée, comme l'a fait M. Boscher, que le secteur dont nous nous préoccupons à une importance considérable pour la réputation de notre pays et pour l'évolution de nos relations économiques et humaines avec le monde entier. C'est dire qu'il ne saurait être question de minimiser l'importance des observations présentées par les commissions ou d'ignorer leurs propositions.

Voici mes questions :

Premièrement, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales constate que l'ensemble de la politique française de relations culturelles et de coopération est à revoir sur des bases qui lui permettront d'assurer réellement la promotion de la langue française actuellement en déclin, et de mieux adapter son effort aux réalités économiques et politiques de ses partenaires.

Cette révision ne pourra être faite qu'au prix d'une plus grande clarification dans la répartition des compétences entre départements ministériels, par l'abandon de l'arbitraire distinction entre relations culturelles et coopération, et par le choix de priorités nettement définies par l'autorité politique.

Deuxièmement, les crédits de la direction générale constituent par leur volume et leur impact l'élément essentiel des moyens d'action du ministère des affaires étrangères.

Peut-on donc espérer que ce secteur sera un jour considéré comme prioritaire, et qu'en conséquence son taux de croissance

sera, pendant quelques années, supérieur à celui du budget de l'Etat et au moins égal à celui des crédits de l'ensemble du département ?

Troisièmement, la politique française de coopération et de relations culturelles apparaît confuse : elle est en effet menée par de nombreux départements ministériels et joue avec complaisance de la distinction entre coopération et relations culturelles, scientifiques et techniques.

Quand sera conduit un effort de clarification et de remise en cause de notre action, qui seul permettra de définir des objectifs prioritaires dont la recherche sera plus facile dès lors qu'ils auront été clairement définis ?

Quatrièmement, notre politique est bloquée : l'examen de diverses situations géographiques nous a permis de constater que les secteurs actuellement prioritaires ne l'étaient souvent qu'en raison du poids de l'histoire et de l'habitude ; il a aussi montré qu'une reconversion est une opération techniquement difficile et que, lorsque les événements politiques l'imposent, elle se traduit en fait par une diminution globale de nos moyens d'action : les événements d'Indochine devaient donner lieu à un « redéploiement », l'expérience a montré qu'il y a eu un peu de « saupoudrage » et beaucoup d'économies.

Le moment n'est-il pas venu de procéder en toute sérénité à un réexamen de l'orientation géographique de notre politique et de définir des priorités qui correspondent vraiment aux réalités du dernier quart du xx<sup>e</sup> siècle ?

**Mme le président.** Monsieur le rapporteur pour avis, veuillez conclure !

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Je termine, madame le président.

Cinquièmement, la machinerie administrative de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, apparaît trop lourde et trop complexe. Des services centraux pléthoriques et en constante augmentation prévalent aux destinées de services à l'étranger anémiés, si ce n'est atrophiés et semblant régis par un centralisme excessif.

Le moment n'est-il pas venu de renverser la tendance et de procéder à une redistribution des énergies, celles-ci devant s'exercer davantage au contact des réalités quotidiennes de la diffusion culturelle à l'étranger et de la coopération ?

Monsieur le ministre, je vais conclure, pour répondre à la demande, d'ailleurs très justifiée, de Mme le président.

**Mme le président.** Le débat étant organisé, je suis obligée de faire respecter le temps de parole de chaque orateur.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Je demande simplement à M. le ministre qu'à la foi à laquelle je me référerais au début de mon exposé, il joigne l'espérance que satisfaction nous sera donnée.

**M. Michel Boscher, rapporteur pour avis.** Il ne manque plus que la charité !

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** C'est sans doute, monsieur Boscher, la charité qui nous conduit à rendre service à ceux qui nous le demandent, mais aussi le souci de la réputation de notre pays.

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales, avec les restrictions mentales habituelles, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits des relations culturelles. (Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Mme le président.** La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.** Madame le président, mesdames, messieurs, l'année dernière, le président de votre commission des affaires étrangères commençait, ici même, son allocution par ces mots : « Monsieur le ministre, votre budget est détestable ».

Tous les rapporteurs avaient également déploré l'insuffisance des crédits du ministère des affaires étrangères : la dégradation continue des moyens du département créait, selon eux, une situation très grave, de nature même à compromettre le développement de notre action diplomatique.

J'avais alors indiqué que je considérais le redressement de ces moyens comme l'un des objectifs prioritaires de ma mission. Un an après ce débat, je vous dois de faire le point de la situation.

Les rapporteurs ont analysé, avec la compétence qui leur est reconnue, tous les aspects du budget qui vous est présenté aujourd'hui. Je les en remercie. Je ne reviendrai donc pas sur l'ensemble du sujet et je me bornerai à souligner les caractéristiques principales du projet que j'ai l'honneur de vous soumettre.

D'abord, ce budget marque un renversement de tendance. Pour la première fois depuis de nombreuses années, son taux de progression est légèrement supérieur à celui du budget de l'Etat.

En second lieu, l'effort accompli, comme vous le souhaitez, a surtout porté sur l'amélioration de l'outil diplomatique : les crédits des services généraux augmentent de 20,8 p. 100 ; 215 emplois sont créés, c'est-à-dire davantage que pendant la période de 1970 à 1976 ; un début de reclassement du personnel contractuel est prévu, qui porte sur 88 emplois ; les crédits pour les auxiliaires à l'étranger augmentent de 22 p. 100 ; ceux pour les personnels temporaires à Paris de 47 p. 100.

La situation de nos diplomates, dont les rapporteurs avaient reconnu qu'elle est souvent difficile, fait l'objet de mesures importantes. C'est ainsi que les crédits pour les indemnités de résidence sont majorés, à titre exceptionnel, de 17,5 p. 100 et que les pertes de change subies, entre avril 1976 et avril 1977 par les agents à l'étranger, seront compensées par un prélèvement sur le budget des charges communes.

J'ai aussi obtenu la création d'un fonds de concours qui permet de rattacher au budget du département les produits des retenues effectuées sur les émoluments des agents logés par l'Etat. Ce sont quelque 15 millions de francs par an, en moyenne, qui seront ainsi affectés à l'acquisition de logements à l'étranger.

Quant aux crédits pour les œuvres sociales, ils augmentent de 33 p. 100. A ce titre, une dotation de 400 000 francs a été prévue pour apporter une aide aux agents victimes d'actes de violence et de terrorisme.

Enfin, les autorisations de programme et les crédits de paiement pour les immeubles diplomatiques et consulaires augmentent d'une manière très nette : 109 p. 100 pour les premières et 66 p. 100 pour les seconds. Le département va, enfin, être en mesure d'élaborer une véritable politique d'investissements immobiliers.

Une autre caractéristique de ce budget — moins satisfaisante, je le reconnais — est la moindre progression des crédits dans le domaine des interventions.

Une amélioration est cependant intervenue dans certains secteurs. C'est le cas pour notre action en faveur des Français à l'étranger. Une mesure exceptionnelle de six millions de francs a été prévue, afin de doubler les secours apportés aux six mille Français de l'étranger âgés et démunis de toutes ressources. Notre contribution volontaire au programme des Nations unies pour le développement — le P. N. U. D. — qui était reconduite en valeur nominale depuis plusieurs années, sera augmentée de 40 p. 100 en 1978. Toujours dans le domaine des interventions, le Gouvernement a proposé d'affecter une partie des ressources de la redevance sur les appareils de télévision pour combler le déficit des émissions radiophoniques à l'étranger. Ce difficile problème de financement trouve ainsi une solution partielle qui vise à répondre à l'intérêt constamment manifesté par le Parlement pour cette forme d'action extérieure.

Force est de reconnaître, en revanche, que les aspects négatifs l'emportent, dans le budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Sans doute les crédits, en dehors des opérations de capital, augmenteront-ils de 10,2 p. 100 contre 8,2 p. 100 l'an dernier. Des moyens renforcés sont ainsi prévus pour améliorer le fonctionnement des services culturels et des établissements à l'étranger. Un effort non négligeable a, par ailleurs, été décidé en faveur de la rémunération des coopérants. Mais des difficultés réelles existent du fait de la reconduction en valeur nominale de certaines dotations et, surtout, de la diminution de 15 p. 100 pour la deuxième année consécutive, des autorisations de programme nouvelles.

Tout ne pouvait être fait dans le cadre d'un seul budget, et c'est bien pour cela qu'a été établi ce plan de cinq ans que vous réclamez. J'ai entre les mains ce document de cinquante-cinq pages denses que j'ai soumis au ministère des finances, et sur lequel j'ai déjà engagé des discussions avec les services compétents de la rue de Rivoli.

**M. Xavier Deniau.** Il faudra nous l'envoyer, monsieur le ministre.

**M. le ministre des affaires étrangères.** Il pourra effectivement être communiqué à la commission des affaires étrangères.

**M. Michel Boscher, rapporteur pour avis.** C'est ce que j'ai demandé !

**M. Jacques Marette, rapporteur spécial.** La commission des finances aimerait également en avoir communication.

**M. le ministre des affaires étrangères.** J'en prends note.

Il nous faudra, en priorité, poursuivre sur plusieurs années le redressement de l'outil diplomatique, comme le Gouvernement s'y est engagé. Cela signifie que les améliorations que vous avez constatées dans ce budget constituent bien une première étape et ne doivent pas avoir un caractère conjoncturel.

En ce qui concerne les interventions, il faudra poursuivre l'effort commencé cette année dans certains secteurs. Je pense notamment qu'il faudra améliorer les moyens destinés à notre coopération culturelle et technique. Sur ce point, il convient, en priorité, de redresser la situation dans le domaine des autorisations de programme et des bourses, mais aussi de développer des actions nouvelles, fondées notamment sur l'audiovisuel.

C'est en fait le problème d'une redéfinition des actions de la France dans le domaine culturel qui est posé. Une réflexion est déjà engagée, mais je voudrais qu'elle bénéficie de concours extérieurs dont, bien entendu, celui des parlementaires. Cette réflexion me paraît devoir s'orienter dans quatre directions principales :

En premier lieu, maintenir notre action dans les pays francophones. Votre assemblée, qui a réservé un accueil exceptionnel, en juillet dernier, aux parlementaires de langue française, sait l'intérêt actif que porte le Gouvernement à la francophonie.

**M. Xavier Deniau.** Très bien !

**M. le ministre des affaires étrangères.** Elle connaît sa volonté de développer la contribution de la France à cette grande action collective qui aide une communauté de pays à resserrer leurs liens, dans le respect de leurs individualités.

En deuxième lieu, assurer une présence culturelle plus actuelle, c'est-à-dire davantage orientée sur les techniques et la science et recourant plus largement à l'audiovisuel.

En troisième lieu, soutenir notre effort d'expansion économique et commerciale.

En quatrième lieu, enfin, redéployer notre action culturelle. Déjà, la part du Maghreb ne représentera plus en 1978 que 39 p. 100 du budget total de la direction générale, alors qu'elle atteignait 42 p. 100 en 1976.

Je veux maintenant profiter de ce débat pour vous tenir informés des réformes en cours concernant mon département.

Il s'agissait, d'abord, de permettre à l'administration centrale d'assurer, dans de meilleures conditions, la coordination des actions internationales menées par la France dans un cadre bilatéral. A cet effet, les compétences des directeurs géographiques devaient être élargies pour leur permettre de contrôler, outre les actions politiques qui leur revenaient déjà, celles qui sont menées dans les domaines économique et culturel.

Cette réforme est en cours. D'une part, depuis le décret du 2 novembre 1976, le secrétaire général, qui conserve un rôle éminent d'assistance du ministre dans l'orientation et la conduite des affaires, ne dirige plus les services. D'autre part, ce que l'on appelle couramment la « géographisation » a fait l'objet d'une expérience menée depuis le début de l'année dans le cadre de la direction d'Asie. La direction d'Europe a été tout récemment transformée de la même manière. Le processus sera étendu à toutes les directions géographiques.

Quant au second volet de la réforme, il concerne les postes à l'étranger. Un projet de décret relatif aux pouvoirs des ambassadeurs est actuellement mis au point. Ce texte vise à donner aux chefs de poste une autorité sur tous les services de l'Etat installés à l'étranger. Il s'agit donc de rendre plus efficace notre action à l'étranger en s'inspirant, sur le plan des structures, de la réforme accomplie en 1964 en ce qui concerne les préfets.

Ayant présenté les principaux aspects du budget que j'ai l'honneur de vous soumettre, je vous dois maintenant d'exposer les grandes orientations de notre politique extérieure, c'est-à-dire ce à quoi s'appliquent les moyens que je sollicite de votre assemblée.

Je ne crois pas nécessaire de revenir sur les principes qui guident notre diplomatie : indépendance, solidarité, dialogue en sont les maîtres mots. Ils l'ont été depuis vingt ans ; ils le demeurent. Un très large consensus populaire les soutient.

C'est dans un monde difficile que nous devons en assurer l'application pour y faire entendre la voix de la France. Je crois pouvoir affirmer que nous y parvenons.

Nous voulons, tout d'abord, contribuer, dans un esprit de justice et d'équité, à la solution des problèmes qui se posent à l'échelle mondiale. Nous nous attachons, ensuite, à donner une portée de plus en plus concrète à la détente qui décrit les rapports entre l'Est et l'Ouest, et à la solidarité qui caractérise nos relations avec nos huit partenaires de la Communauté européenne. Nous apportons, enfin, notre concours aux efforts menés pour réduire les foyers de tension sur notre planète.

A l'échelle mondiale, nous sommes confrontés principalement à quatre séries de problèmes : le désordre des relations économiques internationales, la mise en œuvre de sources d'énergie nouvelles pour faire face à des besoins que les sources classiques ne pourront plus satisfaire à brève échéance, l'accumulation d'armements sans cesse plus meurtriers et plus perfectionnés, enfin, les menaces ou les violations dont sont l'objet les droits de l'homme.

Les économies des pays industrialisés connaissent, depuis plusieurs années, des difficultés profondes. Comme l'a dit M. le Président de la République, le 18 octobre, devant le Conseil économique et social : « Ce n'est pas une crise que nous vivons, c'est une nouvelle étape, un changement du monde ». Cette situation exige, d'une part, une étroite concertation entre pays industrialisés, d'autre part, l'élaboration progressive d'un nouvel ordre économique mondial.

L'année 1977 a vu se poursuivre la concertation, au plus haut niveau, entre les responsables des pays industrialisés à économie de marché :

Constatant que la prospérité avait été fondée sur l'expansion du commerce international, tous ont reconnu la nécessité de poursuivre le développement des échanges, c'est-à-dire de rejeter la tentation du protectionnisme. La nouvelle économie ne peut être qu'une économie ouverte. Tel sera l'esprit dans lequel le Gouvernement participera, dans le cadre de la Communauté économique européenne, aux négociations commerciales multilatérales qui reprennent en ce moment même à Genève.

Mais si la liberté des échanges doit être maintenue, elle devra être mondialement organisée, c'est-à-dire fondée sur l'acceptation d'une plus grande spécialisation. La croissance ordonnée des échanges s'accompagnera donc de la recherche de disciplines collectives tenant compte des changements structurels que connaît l'économie mondiale. Ainsi pourront être surmontées les difficultés que connaissent certains secteurs de nos économies, confrontés à des formes de concurrence qui ne sont pas compatibles avec une économie mondiale fondée sur l'échange et l'interdépendance entre vrais partenaires. Il est clair, en outre, qu'une croissance ordonnée des échanges suppose un meilleur fonctionnement du système monétaire international, avec une stabilisation du cours des monnaies.

Vis-à-vis du tiers monde, notre objectif demeure la poursuite du dialogue entre pays industrialisés et pays en développement. Les travaux de la conférence de Paris, qui s'est achevée au printemps, ont permis de substituer un climat de coopération aux tendances à l'affrontement. Ils ont, en outre, débouché sur une série de résultats non négligeables : mise en place d'un fonds commun dans le domaine des matières premières ; augmentation de l'aide publique au développement à laquelle nous espérons que s'associeront les pays de l'Est ; action spéciale en faveur des pays les plus défavorisés, confrontés à des difficultés de balance des paiements ; enfin, reconnaissance de la nécessité de porter une attention particulière au développement du continent africain, et projet de réunion d'une conférence sur la décennie des transports et des communications en Afrique.

Les pays industrialisés, de leur côté, ont obtenu que soit reconnue l'utilité de maintenir, dans les pays d'accueil, un climat d'investissement satisfaisant, fondé sur une législation claire et stable. Dans le domaine de l'énergie, la conférence, sans aboutir à des résultats satisfaisants, a permis un débat utile sur l'économie de l'énergie et sur les problèmes posés par la transition vers les énergies nouvelles.

Dans ce domaine comme dans les autres, le dialogue, que notre initiative a permis de nouer, doit se poursuivre dans les enceintes internationales appropriées. Il représente un impératif moral, politique et économique. Il n'y a pas d'autre voie possible si l'on souhaite, comme le fait la France, qu'un nouvel ordre véritablement équitable et durable soit introduit dans les relations économiques mondiales.

Les problèmes de l'énergie représentent le deuxième défi auquel doit faire face la quasi-totalité des membres de la communauté internationale. La crise du pétrole et les hausses successives

sives du prix de ce produit n'ont que trop souligné les dangers de la dépendance. Mais cet état de choses ne peut que s'aggraver en raison du déséquilibre prévisible entre l'offre et la demande de pétrole. Dans un avenir très proche, cinq à dix ans, le monde connaîtra une situation de pénurie.

Pour un certain nombre de pays — dont la France — qui n'ont guère de ressources énergétiques propres, un recours accru à l'énergie nucléaire s'impose à la fois pour répondre à des besoins croissants et par souci de diversification des sources d'approvisionnement.

Mais il est évident que ce recours ne doit pas favoriser la prolifération de l'arme atomique. Il y va de la paix du monde. Concilier ces deux exigences représente donc l'une des tâches les plus importantes de la communauté internationale au cours des prochaines années.

La France assume pleinement ses responsabilités à cet égard. Elle s'est dotée, à l'automne dernier, d'un conseil de politique nucléaire extérieure qui a défini les principes guidant nos échanges en matière nucléaire.

Nous nous interdisons désormais l'exportation de matériels sensibles et en particulier celle d'usines de retraitement débouchant, notamment, sur l'accès libre au plutonium, c'est-à-dire à l'arme nucléaire.

En revanche, nous sommes disposés à garantir aux acheteurs de nos autres matériels, l'intégralité du service du cycle du combustible nucléaire.

Enfin, nous participons aux travaux du programme international d'évaluation du cycle du combustible. Celui-ci vient d'être lancé avec le concours de trente-cinq pays, dont la France. Nous attendons de cet exercice, à caractère exclusivement scientifique et technique, qu'il permette, en particulier, de définir, dans le respect des choix nationaux et sans qu'il soit porté atteinte aux conditions dans lesquelles se développent les programmes actuels, les modalités d'une meilleure coopération internationale.

Une autre préoccupation majeure de la communauté internationale tient à l'accumulation des armements nucléaires et classiques, gaspillage insensé de ressources — 350 milliards de dollars pour l'année 1977 — qui seraient assurément mieux utilisées au profit du développement. L'entreprise de réduction des armements apparaît donc comme une des priorités de notre époque.

Le Gouvernement, qui a annoncé, le 24 août dernier, son intention de prendre prochainement des initiatives, a affirmé sa volonté d'apporter une contribution positive au désarmement. La France, dont la défense est organisée en fonction de ses seules ambitions pacifiques et de sa détermination à préserver son indépendance et son autonomie d'action, se prononce depuis longtemps en faveur d'un désarmement véritable.

C'est pourquoi elle ne peut se satisfaire de mesures partielles, négociées secrètement entre quelques pays avant d'être présentées aux membres du comité de Genève qui se contentent de mettre en forme des textes dont les éléments essentiels ont été élaborés ou dehors d'eux. Elle ne peut se satisfaire de faux-semblants ou de mesures qui ne visent qu'à consolider la supériorité que certains se sont acquise dans tel ou tel domaine. Pour souhaitables qu'ils puissent être, les efforts des Etats-Unis et de l'Union soviétique pour assurer l'équilibre de leurs rapports stratégiques ne sauraient, à eux seuls, être confondus avec l'entreprise du désarmement. Enfin, nous ne saurions admettre qu'à l'occasion de négociations auxquelles nous ne serions pas partie soient ignorées les exigences des équilibres régionaux.

Les propositions dont l'étude a été confiée à un parlementaire, M. Pierre-Christian Taftinger, sénateur, constitueront notre contribution à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies qui aura lieu au printemps prochain. Leur objectif sera la mise en œuvre d'un désarmement réel, général et complet, progressif et contrôlé.

La défense des droits de l'homme constitue le dernier grand problème, au niveau mondial, qui sollicite notre action. La France, terre de liberté, terre d'accueil pour quelque 140 000 réfugiés politiques, entend faire en sorte que les principes auxquels les membres de la communauté internationale ont souscrit s'imposent effectivement à eux. En Europe, des individus ou des groupes d'individus sont encore inquiétés parce qu'ils demandent l'application de droits reconnus par l'acte final d'Helsinki; nous dénonçons ces pratiques dans les enceintes appropriées. Mais nous le faisons aussi, selon les voies les plus efficaces, lorsque des violations de droits interviennent ailleurs dans le monde, quels que soient l'idéologie, le régime politique ou les raisons invoquées par ceux qui oppriment la personne humaine.

Je voudrais ici mentionner la situation au Cambodge, qui nous touche plus spécialement en raison de l'amitié qui nous lie au peuple khmer. Nous n'avons aucune relation, de quelque nature que ce soit, avec le Kampuchea. Les rares témoignages recueillis font état de souffrances profondes infligées à sa population. Je ferme le vœu pressant que les dirigeants de ce pays s'engagent dans une voie plus conforme à la dignité humaine. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

La poursuite du processus de détente, qui intéresse au premier chef le continent européen, et le renforcement de nos solidarités avec nos partenaires de l'Europe des Neuf constituent la seconde orientation majeure de notre action extérieure.

La France a une conception exigeante de la détente : il ne s'agit pas d'un aménagement des relations entre blocs, rendu nécessaire par les exigences de l'âge nucléaire ou dépendant de l'évolution des rapports entre l'Union soviétique et les Etats-Unis.

Pour nous, la détente doit se fonder sur un dialogue entre Etats souverains et indépendants. Elle ne doit pas concerner seulement les Etats, mais également les peuples. Comme j'ai eu l'occasion de l'indiquer en Pologne l'an dernier, la détente ne peut, en effet, s'établir sur le silence des hommes. Elle exige donc un assouplissement des règles qui font encore trop souvent obstacle au libre mouvement des personnes et des idées. Elle doit s'accompagner aussi d'une certaine modération de la compétition idéologique. Enfin, la détente doit être globale et étendre ses effets au-delà du continent européen.

Nous savons que les barrières, les divisions, les oppositions ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Il s'agit d'un processus à long terme. Mais des progrès ont été enregistrés. La signification et la portée de l'acte final d'Helsinki commencent à être mieux perçus. L'actuelle rencontre de Belgrade a précisément pour objet d'examiner dans quelle mesure les déclarations d'intention auxquelles ont souscrit, en août 1975, trente-cinq Etats, ont été suivies d'effet. Ce bilan, nous le dressons sans acrimonie, mais sans complaisance.

Nous ne pouvons, à cet égard, que nous féliciter en constatant que les dirigeants de l'Union soviétique et des autres pays socialistes reconnaissent, selon leurs propres termes, qu'il n'y a pas d'alternative à la détente. Nous voulons donc croire qu'en dépit des oppositions idéologiques ou politiques qui continuent de s'exprimer, c'est l'orientation qui a trouvé son expression dans la déclaration sur la détente, signée à Rambouillet, le 22 juin dernier, par le Président de la République et son hôte, le Président du Présidium du Soviet suprême, qui finalement s'imposera. Je veux dire : une orientation favorable à la poursuite de la détente, au développement des contacts officiels et humains de toute nature, à l'application effective des décisions d'Helsinki.

A cet égard, la visite de M. Manescu l'an dernier, celles de M. Gierék et du Maréchal Tito cette année, le voyage que vient d'effectuer en Hongrie le Premier ministre, s'inscrivent dans une perspective favorable. Ils témoignent, en effet, non seulement de la vitalité de nos relations bilatérales avec ces pays, mais également de notre accord sur une conception de la détente respectueuse des individualités nationales.

Tandis que nous entendons entretenir le climat de détente nécessaire à la compréhension et à la coopération entre l'Est et l'Ouest, nous nous attachons, avec nos huit partenaires, à poursuivre la construction de l'Europe.

J'ai exposé ici même, le 14 juin dernier, les grandes options de notre politique européenne. J'en ai souligné la continuité, dans la voie tracée par le général de Gaulle, et la résolution, en dépit des difficultés et des obstacles qu'un environnement incertain dresse sur notre route. Comme le déclarait tout récemment le Premier ministre, il est primordial et vital que la Communauté européenne se préoccupe de renforcer son homogénéité et sa cohésion, ce qui suppose, d'abord, le strict respect des obligations communautaires.

Sauvegarder l'acquis, c'est d'abord ne pas accepter que, d'exception en exception, de renégociation en compromis, soient remises en cause les bases de l'édifice. Cela vise tout particulièrement la politique agricole commune, fondement essentiel de la solidarité entre les Neuf. Je tiens à redire, à cet égard, la volonté du Gouvernement d'obtenir la réduction progressive des montants compensatoires et le retour à un véritable marché commun pour tous les produits faisant l'objet d'une organisation de marché.

Mais la Communauté doit aussi compléter l'acquis par la mise en place, cas par cas, de nouvelles politiques communes, dont le principe même a été depuis longtemps retenu, mais

qui tardent à voir le jour. Je pense, en particulier, à la politique de la pêche, qui ne pourra être fondée que sur le principe du libre accès des pêcheurs de tous les Etats membres à la mer communautaire.

Elle doit enfin, et surtout, consolider les bases de la solidarité européenne par un retour progressif, mais résolu, à un programme de convergence des politiques économiques. Là est vraiment la clé de tout le reste. D'ores et déjà, entre la France et l'Allemagne, un mécanisme de consultation a été développé.

Les difficultés économiques actuelles rendent l'Europe plus modeste; mais elles la rendent aussi plus nécessaire: seule une action coordonnée et efficace des Neuf peut apporter une vraie réponse aux menaces qui pèsent sur tous. Cette constatation, à elle seule, justifie les initiatives prises par le Président de la République pour obtenir la création du Conseil européen, puis son renforcement progressif, et aujourd'hui sa confirmation comme véritable organe d'impulsion et de décision. Elle justifie, tout autant, la décision, approuvée par le Parlement, d'élire au suffrage universel l'Assemblée des communautés. Celle-ci permettra de mieux assurer l'indispensable soutien de l'opinion à une entreprise qui concerne tous les Européens.

Au moment où nous nous efforçons de rendre la construction européenne plus solide et plus dynamique, d'autres Etats du continent aspirent à la rejoindre. Des négociations ont été engagées avec la Grèce; deux autres pays, le Portugal et l'Espagne, ont maintenant déposé leur candidature. Nous les avons enregistrées, en nous félicitant d'un mouvement qui symbolisait le retour, au sein de l'Europe démocratique, de nations qui nous sont si proches, mais en gardant une claire conscience des problèmes qu'elles soulèvent pour une communauté déjà trop fragile.

Sans de vigoureux et préalables ajustements, notamment dans le domaine de l'agriculture méditerranéenne, où nous attendons que la Commission prenne enfin ses responsabilités, sans un renforcement préalable des structures communautaires, l'élargissement ne pourrait être, pour la Communauté, qu'un affaiblissement.

**M. Bernard Pons.** Très bien!

**M. le ministre des affaires étrangères.** Nous n'avons pas le droit de compromettre vingt ans d'efforts dans une entreprise mal préparée. Je suis sûr que les gouvernements intéressés peuvent le comprendre car leur désir est bien de participer à une Europe forte et prospère, facteur de paix dans le monde. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Mais il ne suffit pas à la France d'organiser ses horizons naturels. Par vocation, par tradition, elle est présente un peu partout dans le monde. Une dimension importante de son activité extérieure est donc constituée par la contribution qu'elle s'efforce d'apporter à la réduction des foyers de tension, hélas nombreux.

L'absence de règlement du conflit du Proche-Orient continue de faire peser une menace sur une région à laquelle nous sommes unis par tant de liens que notre propre paix et notre sécurité, comme celles du monde, sont en cause. La France n'a cessé de favoriser la recherche d'un règlement juste et durable. Elle l'a fait en énonçant des principes qui sont aujourd'hui reconnus par l'ensemble de la communauté internationale. Elle l'a fait aussi en usant des relations d'amitié qui la lient à l'ensemble des parties pour les inciter à faire preuve de modération et de réalisme; tel a été l'objet, en particulier, des visites que j'ai effectuées, au printemps dernier, dans les pays arabes dits de la confrontation et en Israël. Elle le fait, enfin, en se déclarant disposée à participer au système de garanties qui pourrait être instauré dans le cadre d'un règlement global.

Celui-ci devra répondre aux aspirations légitimes de toutes les parties: celles des Arabes, qui sont de recouvrer les territoires pris par la force en 1967; celles du peuple palestinien, occupé ou dispersé, qui sont de disposer d'une patrie où il puisse exprimer pleinement son identité nationale; celles d'Israël aussi, qui sont de faire reconnaître par les Etats de la région son existence dans des frontières sûres, reconnues et garanties.

Tel est le sens des efforts de paix entrepris ces derniers mois. Bien des obstacles subsistent encore sur cette voie.

Mais la conscience qu'ont les parties de l'importance de l'enjeu, car il n'y a pas d'alternative à la négociation autre que la menace de troubles graves dans la région et d'une reprise des hostilités, l'adhésion de l'ensemble de la communauté internationale à des principes devant permettre, à ses yeux, l'instauration d'une paix réelle dans la région, impliquant des relations normales, le fait que l'existence d'Israël ne paraît plus aujourd'hui

d'hui contestée par personne, tous ces facteurs permettent d'espérer que les compromis indispensables seront acceptés afin que la négociation s'engage.

L'ouverture de perspectives sérieuses de règlement ne manquerait pas de favoriser le retour à une situation normale au Liban. Convaincue que l'existence d'un Liban uni, libre et prospère est indispensable à l'équilibre régional, la France apporte son entier soutien à l'œuvre de reconstruction et de réconciliation nationales entreprise par le président Sarkis et son gouvernement.

L'Afrique est malheureusement devenue une terre de conflits. Or une attitude de détachement n'est pas concevable de notre part tant est étroit le tissu de relations qui nous lient à ce continent: relations culturelles; relations économiques fondées sur une évidente complémentarité; relations politiques aussi, car nous partageons avec la plupart des pays africains un certain nombre de principes essentiels: respect de l'indépendance nationale, droit des Etats à la sécurité dans le cadre des options qu'ils ont choisies, priorité à la promotion de l'homme. Nos amis africains nous encouragent, d'ailleurs, à développer un véritable dialogue politique avec leur continent, avec tout leur continent, y compris des zones où notre présence était traditionnellement très limitée.

L'achèvement du processus de décolonisation, avec l'accession de Djibouti à l'indépendance, le 27 juin, au terme d'un processus démocratique et pacifique, a été unanimement porté à notre actif. La situation du nouvel Etat de Djibouti, très démuné et situé au cœur d'une région particulièrement troublée, reste néanmoins fragile; elle nous conduit à lui apporter notre coopération, y compris, à sa demande, dans le domaine militaire.

Le Parlement a fixé le nouveau statut de Mayotte au mois de décembre dernier. Face aux nombreuses critiques que les Africains élèvent au nom du respect des frontières héritées de la colonisation, le Gouvernement met tout naturellement en avant le droit des populations mahoraises de disposer librement d'elles-mêmes, droit qu'elles pourront d'ailleurs exercer à nouveau.

C'est une situation de type colonial qui subsiste en Namibie et en Rhodésie, où l'on peut espérer que les efforts de la communauté internationale porteront prochainement leurs fruits. La France, aux côtés des autres membres occidentaux du Conseil de sécurité des Nations Unies, joue un rôle particulièrement actif en ce qui concerne la question de Namibie, tandis qu'elle soutient le plan anglo-américain de règlement de la question de Rhodésie.

Le cas de l'Afrique du Sud est différent, car il s'agit d'un Etat souverain dans les affaires duquel nous ne voulons pas intervenir. Force est de constater, toutefois, que la politique d'apartheid, encore durcie ces dernières semaines, va à l'encontre des principes auxquels nous sommes attachés, qu'elle compromet le dialogue indispensable entre les communautés sud-africaines et qu'elle provoque des réactions de plus en plus vives qui pourraient menacer la paix et la sécurité dans la région. C'est dans cet esprit que nous avons apporté notre appui à une résolution du Conseil de sécurité condamnant la politique d'apartheid et décidant d'imposer un embargo obligatoire sur les livraisons d'armes à ce pays.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien!

**M. le ministre des affaires étrangères.** La guerre ouverte qui fait rage dans la corne de l'Afrique est de nature différente. Tragique en elle-même par les dégâts qu'elle cause dans des régions déshéritées, cette crise risque en outre de précipiter l'évolution d'un certain nombre de conflits latents sur l'ensemble du continent, où les antagonismes ethniques restent virulents. Soucieux de maintenir à l'écart du conflit le nouvel Etat de Djibouti, le gouvernement français encourage les efforts de médiation tentés par les Africains eux-mêmes, notamment dans le cadre de l'O. U. A.

Mais nous ne pouvons pas nous contenter de réagir aux crises qui se développent sur le continent africain. Notre politique doit avoir une dimension prospective. C'est dans cet esprit que le Président de la République a lancé l'idée d'un « pacte de solidarité » entre l'Europe et l'Afrique. Un tissu de relations nouvelles doit être défini entre les deux continents, avec les conseils de nos amis africains.

L'Afrique devra de plus en plus être considérée dans sa globalité. Les Etats francophones continuent sans doute d'occuper une place privilégiée dans nos relations avec ce continent. Nous avons le souci de contribuer, lorsqu'ils nous en font la demande

et dans la mesure de nos moyens, à la consolidation de leur unité. C'est ainsi que nous avons contribué par une assistance logistique limitée à l'effort du Zaïre pour défendre son intégrité territoriale. Dans le même esprit, nous encourageons le Gouvernement tchadien à poursuivre avec détermination une œuvre de réconciliation nationale.

Mais nous avons ressenti également la nécessité d'étendre notre action vers les pays anglophones et lusophones. C'est pourquoi j'ai entrepris, depuis quelques mois, une série de voyages qui m'ont successivement mené, outre en Côte-d'Ivoire et au Cameroun, au Ghana, au Kenya, en Zambie et au Mozambique. Je compte, par ailleurs, me rendre très prochainement au Nigeria.

A l'exception de l'étape de Dar Es-Salam, marquée par des incidents inadmissibles, j'ai pu engager, dans tous ces pays, un dialogue constructif. Je suis persuadé qu'il aura des suites positives pour le développement de nos relations avec l'Afrique tout entière.

C'est sur le douloureux problème des otages détenus par le Polisario que j'achèverai ces développements consacrés à l'Afrique. Il convient avant tout d'en poser clairement les termes.

Il y a, d'une part, un conflit portant sur l'ancien Sahara espagnol. Notre attitude est claire à ce sujet.

Nous nous refusons à prendre position dans un différend qui oppose trois Etats avec lesquels nous avons des liens anciens et particuliers. Nous constatons que le problème est toujours en instance devant les organisations internationales.

En ce qui concerne la consultation des populations locales, nous avons voté les deux résolutions des Nations unies du 10 décembre 1975 qui réaffirment, l'une et l'autre, « le droit inaliénable à l'autodétermination » des populations sahraouies. Nous nous en tenons à cette position qui s'appuie sur les principes que nous avons nous-mêmes mis en œuvre en matière de décolonisation.

Quant à la question du statut et du rôle du Polisario, ce n'est pas notre affaire, mais celle des instances internationales saisies du problème. Nous ne méconnaissons pas l'existence de ce mouvement, contrairement à ce que certains affirment. La meilleure preuve en est que, comme chacun le sait, nous avons eu des contacts avec lui ces derniers jours. Nous avions d'ailleurs fait savoir depuis longtemps que nous y étions prêts, à des fins humanitaires, comme nous l'avions déjà fait dans une affaire précédente. Mais, encore une fois, nous ne nous prononçons pas sur le statut international de ce mouvement.

Il y a, d'autre part, un problème essentiellement humain qui est celui de nos compatriotes disparus ou détenus.

D'abord, cinq jeunes Français disparaissent, le 1<sup>er</sup> janvier 1976, dans le Sud marocain. Depuis cette date, nous n'avons eu aucune information précise à leur sujet.

Ensuite, huit techniciens français travaillant en Mauritanie, comme il y en a — et c'est fort heureux — dans bien des points de la planète, civils innocents n'ayant aucune part au conflit, sont enlevés dans des zones non contestées du territoire mauritanien.

Je rappelle que six d'entre eux, dont une femme, ont été enlevés à Zouérate, le 1<sup>er</sup> mai, dans une opération au cours de laquelle deux de nos compatriotes ont été froidement abattus. Deux autres, travaillant sur le chemin de fer, ont été enlevés avec leurs compagnons mauritaniens le 25 octobre.

L'organisation qui détient nos ressortissants ne fournit aucune indication sur leur sort. Elle refuse à la Croix-Rouge tout accès aux camps de prisonniers. Les interventions que le Gouvernement français effectue auprès du secrétaire général des Nations Unies, des organisations humanitaires compétentes, et notamment du comité international de la Croix-Rouge, auprès des gouvernements en contact avec les parties intéressées, demeurent sans effet.

Nous dénonçons, par conséquent, la détention d'otages par le Polisario, au mépris du droit international et de l'opinion mondiale unanime.

Qu'il s'agisse d'otages, c'est-à-dire de personnes innocentes détenues pour obtenir un avantage politique, rien ne le prouve plus nettement que les conversations qui viennent de se dérouler à Alger. Je peux vous dire que, pendant quinze heures de discussions, les interlocuteurs de M. Chayet n'ont à aucun moment accepté d'aborder la question du sort de nos compatriotes; heureusement que, pour six d'entre eux au moins, nous savons de source sûre qu'ils sont en bonne santé.

**M. Xavier Deniau.** Mais où ?

**M. le ministre des affaires étrangères.** Pendant plus de quinze heures, les interlocuteurs de M. Chayet s'en sont tenus à l'exposé

de thèses politiques, dont ils ont présenté l'acceptation par nous comme autant de préalables à l'ouverture de toute conversation portant sur nos ressortissants.

Voilà où nous en sommes. Voilà le chantage dont nous sommes l'objet.

Nous sommes prêts à prendre, sur un plan humanitaire, tous les contacts souhaitables pour qu'il soit mis fin à la détention, inadmissible moralement et juridiquement, mais aussi injustifiable politiquement, de nos compatriotes. Là est le problème.

Qu'on ne cherche pas, comme certains nous y invitent, à y introduire des éléments qui relèvent d'un autre débat, celui concernant le sort de l'ancien Sahara espagnol, sur lequel la France a la position que je vous ai rappelée. Si nous nous engageons dans cette voie, nous légitimerions et encouragerions la prise d'otages, que la communauté internationale condamne unanimement. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

La presse a cru pouvoir faire état ces derniers jours de la mise en place en France et dans la région concernée d'un dispositif militaire complexe. La plupart des informations ainsi diffusées relèvent de l'affabulation, et je suis certain que le Parlement le comprend ainsi.

Mais je peux vous assurer aussi que le Gouvernement est pleinement conscient de ses responsabilités vis-à-vis de ses ressortissants. Nous ne pouvons rester indifférents devant la persistance des menaces dont sont l'objet des Français apportant leur contribution pacifique au développement de pays amis, surtout lorsqu'il s'agit d'Etats auxquels nous sommes liés par des accords de coopération.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a pris certaines dispositions à la demande des Etats intéressés.

Soucieuse d'assumer ses responsabilités et de contribuer activement à la recherche des réponses aux principaux défis du monde actuel, présente dans les grands débats internationaux et concourant à l'apaisement des tensions, la France a une politique étrangère qui, pour l'essentiel, ne dépend que d'elle. Nos partenaires sur la scène internationale le savent bien.

Avant-hier, M. Brejnev, président du présidium du Soviet suprême et premier secrétaire du parti communiste soviétique, effectuait à Paris une visite qui souligne toute l'importance que nos deux pays attachent aux relations qu'ils ont établies sur une base de respect mutuel.

Hier, le voyage du Premier ministre à Washington et ses conversations avec le Président des Etats-Unis illustraient les rapports de franchise qu'une amitié profonde, forgée par l'histoire, a noués entre la France et son alliée, la grande démocratie américaine.

Ensuite, M. Barre s'est rendu à Moscou à l'occasion de la réunion de la grande commission franco-soviétique.

Après-demain, le Premier ministre se rendra en Chine. Il y poursuivra et il y approfondira le dialogue politique établi avec les dirigeants d'un pays dont la contribution est nécessaire pour le règlement des questions d'intérêt général, aussi bien que régional.

De nombreuses autres visites ont été échangées au cours de l'année avec des représentants de toutes les régions du monde. Toutes témoignent du respect et de la confiance dont jouit la France en raison de sa politique d'indépendance, fondement d'une diplomatie active et écoutée. Sans cette indépendance, il n'est pas de dialogue concevable, ni avec les plus puissants, ni avec les plus petits.

Fidèle à ses alliances, solidaire de ses partenaires européens, ouverte sur les préoccupations du tiers monde, la France n'entend abdiquer aucune de ses responsabilités lorsqu'il s'agit d'assurer sa sécurité, de défendre ses intérêts, de garantir le bien-être et la liberté des Français.

Pour la part qu'elle assume dans l'œuvre gouvernementale, l'administration que j'ai l'honneur et la responsabilité de diriger se conforme à cette ligne de conduite avec ferveur et conviction. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Mme le président.** La parole est à M. Couve de Murville.

**M. Maurice Couve de Murville,** président de la commission. Monsieur le ministre, ainsi que vous l'avez rappelé au début de votre intervention, nous avons eu l'année dernière, à la même époque, sur le budget de votre département, une discussion au cours de laquelle les critiques ne vous avaient pas été ménagées.

Critiques justifiées, de notre point de vue, celui de la commission des affaires étrangères, et, oserai-je dire aussi, du vôtre, car le projet présenté au Parlement était vraiment détestable. Je vous avais moi-même demandé de ne pas revenir l'année suivante, c'est-à-dire aujourd'hui, avec un budget de désespoir. Sommes-nous maintenant exaucés ?

Reconnaissons d'abord, pour commencer par les compliments, que vous êtes en progrès. Ce n'est cependant pas de l'émerveillement.

Vous êtes en progrès, puisque vous serez en mesure en 1978 d'assurer à peu près décemment la couverture de vos besoins administratifs. Cela n'est pas rien, au point où nous en étions tombés, et vaut une bonne note en même temps que des remerciements.

Avant tout, ce sera un encouragement pour votre personnel qui, après tant d'années de dénuement, commençait à se demander quel intérêt les pouvoirs publics pouvaient porter à un instrument diplomatique dont cependant la valeur est reconnue partout et d'abord à l'étranger.

La sagesse populaire dit qu'il n'y a que le premier pas qui coûte. Je ne sais si le dicton s'applique en matière budgétaire, mais ce que je sais, à coup sûr, c'est que nous attendons les autres pas avec une impatience qu'il n'y a pas lieu de dissimuler.

Vous nous aviez, en 1976, parlé d'une loi de programme que le Gouvernement envisageait pour rétablir en un certain nombre d'années un appareil diplomatique digne de la France et conforme à l'idée que nous nous formons de son action internationale.

Vous nous confirmez aujourd'hui que ce plan existe bien, qu'il a été arrêté dans un comité siégeant au plus haut niveau et que, par conséquent, l'avenir est assuré. Soit. Mais pourquoi garder confidentielles les décisions prises ? Il ne s'agit pourtant pas d'un secret des chancelleries dont la divulgation risquerait de mettre en péril notre politique ou notre sécurité.

Je vous remercie de nous avoir annoncé tout à l'heure que vous communiquez votre projet aux commissions compétentes : mais je note qu'il ne s'agit que d'un projet. Celui-ci doit encore recevoir l'accord du ministère de l'économie et des finances et le Gouvernement doit prendre une décision à son sujet.

Si les progrès sont incontestables, ceux qui restent à accomplir sont sans commune mesure par leur ampleur. Il faut bien sûr encore des années pour restaurer pleinement l'instrument même de notre politique étrangère mais, plus encore, tout reste à faire dans le domaine fondamental que constituent l'action culturelle et la coopération.

Ici, les rapporteurs l'ont noté, et vous-même l'avez reconnu, monsieur le ministre, la situation se dégrade encore par rapport à l'année 1977, dont chacun sait qu'elle était déjà catastrophique. Où le Gouvernement veut-il vraiment en venir ? Est-il résolu à rétablir enfin les moyens d'une action nationale digne de ce nom ?

Je pose la question avec d'autant plus d'insistance que je me sens obligé d'être méfiant. Je me méfie à la fois de la mode, des beaux esprits et d'un certain conformisme gouvernemental et administratif, lesquels concourent tous ensemble à mettre en doute à la fois l'objectif et les moyens de notre action culturelle, de notre coopération pour le développement et même de nos émissions radiophoniques vers l'étranger, à commencer par les pays francophones.

N'entend-on pas, par exemple, critiquer par certains le maintien de nos établissements d'enseignement à l'étranger ou celui de nombreux coopérants dans les Etats qui accordent encore à notre langue un statut privilégié ? Etrange masochisme qui s'apparente peut-être au culte des contrats commerciaux fabuleux et si souvent mythiques. (*Murmures sur divers bancs.*)

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** On ne peut se défendre ici d'établir un parallèle avec la politique de défense, qui fera l'objet demain d'un débat sans doute animé.

Dans le domaine militaire, la prise de conscience des autorités responsables a été beaucoup plus nette que dans celui des affaires étrangères ; de même la volonté de rétablir la situation et l'annonce des efforts projetés ; mais si les conséquences ont été positives en matière de personnel et de fonctionnement, inversement les fabrications font figure d'orphelines et l'on est bien contraint de constater que la priorité du nucléaire semble bel et bien abandonnée au profit des effectifs.

Alors se posent toutes sortes de questions sur notre politique de défense et, par voie de conséquence, sur notre politique étrangère, qui ne s'en dissocie pas.

Les problèmes que soulève votre budget, monsieur le ministre, ne sont pas pour l'instant, aussi redoutables. N'en découle-t-il pas cependant dès aujourd'hui des implications politiques, celles d'un certain retrait, voire d'une certaine abdication ?

L'exemple qui vient aussitôt à l'esprit est celui du Liban. A peine sorti d'une atroce guerre civile, n'ayant ni recouvré pleinement sa souveraineté, ni réglé ses graves problèmes nationaux, impliqué désormais pour son malheur de manière directe dans le conflit israélo-arabe, ce pays avait besoin d'une aide morale, matérielle et politique, dont la mission naturelle de la France était de l'apporter en première ligne. Je suis sûr, monsieur le ministre, que vous l'auriez voulu d'abord sur le plan de la reconstruction, par lequel tout commençait. Toutefois, vous n'en aviez pas les moyens, ou ils ne vous ont pas été accordés. C'est tout juste, me dit-on, si vous êtes en mesure de maintenir avec des moyens de fortune ce qui existait depuis toujours, notamment en fait d'enseignement. Triste exemple d'une occasion manquée !

Une telle absence désole et ce n'est pas seulement une affaire sentimentale. Une action positive et généreuse aurait marqué que nous restons présents dans ce Proche-Orient de plus en plus exclusivement dominé par les géants qui fournissent — et parfois ne fournissent plus — les armes et l'argent. Présents, ne serait-ce que pour y faire entendre la voix de la raison désintéressée au milieu d'un affrontement russo-américain, qui, lui, ne l'est pas du tout.

A ce jour, le Gouvernement a maintenu la position objective qui était celle de la France depuis des années et qui pourrait lui permettre d'être, à tout le moins, écoutée. Ce que l'on voudrait, c'est que ladite position ne reste pas académique, fût-ce au travers de déclarations bien intentionnées des Neuf de la Communauté européenne auxquelles personne ne prête attention puisqu'il ne peut rien s'ensuivre. Je pense en premier lieu au Liban du Sud, maintenant entré dans le conflit général, qu'on le veuille ou non et qui nous intéresse au premier chef, puisque le sort de populations amies est directement en jeu. Cela ne vous empêcherait pas de suivre les tractations en cours pour réunir enfin cette conférence de Genève à laquelle nous ne participons pas. Mais la France y gagnerait, et peut-être le Liban aussi.

Le continent africain est, en dehors de l'Europe, un domaine essentiel de notre action internationale. Vous avez eu raison de le marquer dans votre intervention.

A ce sujet, depuis quelque temps, vous semblez nourrir l'ambition d'être présent partout en Afrique comme une puissance libérale. Vous partez, sans doute, de la constatation que notre décolonisation y est terminée, bien terminée, en ce qui concerne Djibouti, avec un legs difficile ailleurs, du fait de l'affaire de Mayotte. Sans doute est-ce la raison pour laquelle vous accentuez la condamnation de l'apartheid en Afrique australe. Je veux bien tout cela. La question est cependant d'être entendu de tous et de convaincre, donc de ne plus adopter de positions contradictoires. Il faut l'autorité qui résulte de la continuité et de la cohérence d'une politique. Rien n'est acquis d'avance et vous en faites l'expérience.

Beaucoup dépend aussi de nos rapports avec les nombreux Etats africains auxquels nous attachons des liens particuliers. Dans l'ensemble, ces rapports demeurent bons et confortables, y compris au sud du Sahara où d'ailleurs la responsabilité principale vous échappe, dans la présente organisation gouvernementale. Il existe cependant une exception capitale, à savoir nos relations avec l'Algérie, auxquelles l'affaire du Polisario donne un tour dramatique, mais qui, depuis longtemps, s'étaient grandement dégradées — dégradation liée pour une bonne part au conflit du Sahara ex-espagnol, bien que ce conflit ne nous concerne nullement et qu'à son sujet une position de neutralité s'impose à l'évidence. Quitte à essayer de prêter des bons offices aux pays qui s'opposent, Algérie, Maroc, Mauritanie, car ce serait en la circonstance notre rôle naturel.

Quoi qu'il en soit, tout devient plus difficile après les engagements dont je parlais, même s'ils sont le fait des Sahraouis et non des Algériens. On l'a déjà dit, la France ne peut en aucun cas tolérer que ses ressortissants soient pris en otage, détenus par des gens que d'ailleurs nous ne connaissons pas et dans des conditions dont nous ignorons tout. Au Gouvernement, et vous en avez parlé, de poursuivre ses efforts pour parvenir à la libération de nos compatriotes. Il a dans cette tâche élémentaire, j'en suis sûr, tout le pays derrière lui.

De l'Europe, que peut-on dire aujourd'hui qui ne soit la répétition des commentaires entendus depuis des années de tous côtés ? Les communautés européennes sont, en fait, de plus en plus clairement dominées par deux facteurs qui s'appellent, le premier une crise économique et monétaire chronique, le second, la participation de la Grande-Bretagne.

Tant que la crise mondiale se prolongera, le Marché commun connaîtra les mêmes difficultés, et la crise se prolongera aussi longtemps que l'on n'aura pas guéri ses causes, c'est-à-dire la maladie des monnaies, à commencer par celle du dollar, et j'ai été heureux de vous l'entendre dire tout à l'heure, monsieur le ministre. Il faudrait pour cela une prise de conscience, qui ne se rencontre nulle part, et ensuite, l'acceptation des disciplines nécessaires au fonctionnement normal d'un régime monétaire international digne de ce nom. Nous sommes loin du compte. Il n'en est pas question.

**M. Bertrand Denis.** Vous avez raison.

**M. Maurice Couve de Murville.** Alors faisons, au moins, tout pour maintenir le Marché commun en vie, donc l'avenir de la liberté des échanges, même si des cas particuliers peuvent justifier des mesures de défense, dès lors qu'il ne s'agirait en aucun cas d'un retour à ce protectionnisme que la France a vécu jadis et qui lui a valu des générations de médiocrité économique. (Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

Quant à la Grande-Bretagne, il est clair qu'elle n'imagine pas que des dispositions contraires à ses intérêts puissent être conformes au bon sens et elle n'entend pas les voir se perpétuer. Voyez la pêche. Voyez l'agriculture et les montants compensatoires. Voyez l'accueil fait aux nouveaux candidats. Cela n'est pas un reproche ; il serait mal venu. Mais il en résulte, à coup sûr, des conséquences. D'abord, des discussions sans fin et des désaccords persistants ; puis un avenir davantage orienté vers une zone de libre échange assez lâche que vers un Marché commun organisé.

Dirai-je un mot, maintenant, de ce qu'il est convenu d'appeler l'Europe politique ? C'est une ombre que les réunions incessantes des ministres des affaires étrangères et des chefs de gouvernement ne parviennent pas à transformer en réalité. J'entends bien que les consultations innombrables, qui sont devenues pratique quotidienne, sont utiles, car elles créent un certain sentiment de solidarité. Seulement les conclusions, c'est-à-dire les prises de position, sont rares. Et surtout, quand elles se manifestent, nul n'y prête attention. Je le disais tout à l'heure à propos du conflit israélo-arabe. Le monde ne paraît attacher d'intérêt qu'à ce que chacun des Neuf, au moins des principaux, peut affirmer individuellement. Non, l'heure n'a pas sonné d'un effacement devant la communauté.

En admettant que l'Angleterre veuille bien qu'elle ait lieu comme prévu, l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage direct va-t-elle insuffler un sang nouveau au phénomène européen et tout faire repartir ? Les avis sont bien partagés. Les uns y voient la terre promise, les autres une nouvelle apocalypse. Il y aurait sûrement au début du bruit — c'est le prix des élections — puis des agitations désordonnées, foisonnantes ; enfin et surtout la quête d'attributions et de pouvoirs accrus, ne serait-ce que pour faire excuser le fait que rien ne serait changé des réalités européennes. Nous ne pouvons en tout cas qu'attendre, encore une fois, le verdict de Londres. Je le fais pour ma part sans trop de craintes, compte tenu de ce que le texte que l'Assemblée nationale a, en dépit de débats passionnés, non pas volé, mais laissé enterrer, contient des dispositions qui s'opposent strictement à ces débordements, lesquels seraient le vrai danger s'ils étaient suivis ou tolérés par les gouvernements.

Est-ce parce qu'il entretient des réserves sur l'efficacité d'une coopération politique européenne que le Gouvernement n'a pas recherché à faire prendre à leur compte par nos partenaires ce qui est annoncé comme le nouveau grand dessein de sa politique étrangère, c'est-à-dire le désarmement ? Vous nous le direz peut-être dans vos réponses, monsieur le ministre, mais le fait est qu'il s'agit pour le moment d'une entreprise exclusivement française.

Vous annoncez des projets et une action. Nous ne pouvons qu'attendre de les connaître, souhaitant que vous ayez l'autorité qu'il faut pour faire entendre à ce propos votre voix dans la communauté internationale. Je me limiterai pour l'instant à une question et à deux observations. La question est celle-ci : nous sommes certains que le problème de l'interdiction des essais nucléaires sera posé ; il l'est, en fait, déjà. Quel sera, sur ce point capital pour le développement de notre armement et pour notre sécurité en général, la position du Gouvernement ?

La première observation est qu'en matière de désarmement comme en bien d'autres, les deux géants entendent bien continuer à diriger.

La seconde, qui lui est liée, est que traditionnellement les discussions sur le désarmement, faute de pouvoir aboutir à des résultats concrets, se terminent dans la procédure, c'est-à-

dire par la décision de charger quelque comité de poursuivre le débat. S'il s'agissait pour la France en définitive de simplement rallier la commission de Genève, remaniée pour la circonstance, je ne vois vraiment pas ce qu'elle y gagnerait, sinon de revenir sur une position dont quinze années d'expérience ont amplement justifié le bien-fondé.

Au total, qu'il soit question de la politique étrangère ou plus simplement de votre budget, nous sommes tous conscients que nous vivons une période d'attente, qui ne se terminera qu'en mars prochain. Tout est en suspens, en ce domaine comme dans les autres. On le sait chez nous. On le sait aussi à l'étranger, ce qui ne facilite pas votre tâche. En conclusion de ce dernier débat de la législature sur l'action internationale de la France, nous ne pouvons donc qu'exprimer le souhait que notre pays retrouve au cours de la législature suivante la solidité, le calme et l'assurance qui seuls lui permettront d'avoir la volonté de décider lui-même de ses affaires et de gagner audience et autorité dans le monde. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République, du groupe républicain et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**Mme le président.** La parole est à M. Chambaz.

**M. Jacques Chambaz.** Indépendance, dialogue, solidarité, tels sont les maîtres-mots qui guident notre diplomatie, venez-vous de déclarer, monsieur le ministre.

Les discours sont une chose, la réalité de la politique extérieure du Gouvernement en est une autre. La nôtre fait partie d'une politique qui plonge le pays dans la crise.

Ainsi vous avez parlé de l'Afrique, et évoqué un tissu de relations nouvelles. Mais l'intervention française au Zaïre, et le triste épilogue de votre voyage en Afrique orientale l'ont confirmé : la politique du Gouvernement a été et demeure une politique de soutien aux gendarmes de l'Afrique, qu'il s'agisse des gouvernements racistes d'Afrique du Sud ou de Rhodésie, ou des gouvernements de Kinshasa ou de Rabat.

Et voici que le Président de la République et le Gouvernement semblent engager à nouveau notre pays dans un engrenage redoutable, sous le prétexte de libérer les ressortissants français détenus par le front Polisario.

Nous l'avons dit, et je tiens à le répéter au nom du groupe communiste, nous partageons l'inquiétude et l'exigence de leurs familles, nous réclamons la mise en liberté des Français aujourd'hui détenus.

**M. Alexandre Bolo.** Ne soyez pas hypocrites !

**M. Jacques Chambaz.** Le sort qui leur est réservé est injustifiable et ne saurait servir la cause du peuple sahraoui qui lutte pour son droit à l'autodétermination.

**M. Alexandre Bolo.** Comme les habitants de l'Ukraine !

**M. Jacques Chambaz.** Si le gouvernement français était véritablement soucieux du sort de ses ressortissants, il avait, dès le début, le moyen de régler ce douloureux problème.

Certes, vous vous êtes enfin décidés à établir le contact avec des représentants sahraouis, mais, dans le même temps, vous vous livrez à une escalade dangereuse : des déclarations mettent en cause l'Algérie, alors qu'elle a vainement offert à plusieurs reprises sa médiation ; des unités d'intervention sont sur le pied de guerre ; le gouvernement marocain évoque un prétendu droit de suite, de sinistre mémoire.

L'inquiétude est d'autant plus légitime que votre gouvernement, quoi qu'en dise le Président de la République et quoi que vous en ayez dit, n'est pas neutre dans le conflit en cours. Aujourd'hui, cette politique peut conduire à des conséquences dramatiques et déboucher sur l'extension d'un conflit dans lequel la France serait directement impliquée.

Telle est la réalité, une réalité profondément inquiétante.

Il faut arrêter le processus engagé. Il faut utiliser les moyens existants pour obtenir la libération de nos ressortissants. Il faut aussi rapatrier les techniciens français travaillant dans la zone des combats ; décider le retrait des troupes d'intervention envoyées au cap Vert ; reconnaître le droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui et négocier avec le Front Polisario.

Votre politique européenne est tout aussi préoccupante. Elle continue d'être caractérisée par la volonté d'intégrer la France dans une petite Europe dominée par la République fédérale d'Allemagne et sous tutelle américaine.

Dans l'esprit du Président de la République, la loi sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel devait marquer un nouveau pas dans cette voie en donnant des pouvoirs constituants à l'Assemblée européenne et en élargissant ses compétences aux dépens des pouvoirs, déjà fort limités, de l'Assemblée nationale.

Notre lutte et nos prises de position vous ont contraint à reculer dans votre volonté d'accélérer l'intégration supranationale de la France dans la petite Europe.

Le texte qui a été adopté et dans lequel on peut lire que « le Gouvernement est défavorable à l'extension des compétences de l'Assemblée européenne », a marqué un premier recul.

Il était pourtant possible et nécessaire de renforcer les garanties introduites dans la loi. Le Gouvernement a empêché qu'il en soit ainsi. Nous resterons donc vigilants et exigeants. Et nous le serons d'autant plus que votre politique d'alliance préférentielle et inégale avec la République fédérale d'Allemagne prend aujourd'hui des allures de plus en plus préoccupantes.

Comment ne pas s'inquiéter d'une telle politique, face au glissement de ce pays vers l'autoritarisme ? Tirant prétexte des agissements criminels d'une poignée de terroristes, le gouvernement allemand encourage en effet la délation à l'échelle de tout un peuple. Il alimente une véritable chasse à l'homme. Il adopte des lois répressives qui mettent en cause les droits de la justice.

Comment ne pas s'inquiéter quand les atteintes aux libertés se multiplient en Allemagne fédérale et quand le prix Nobel de littérature, Heinrich Böll, déclare qu'elle « est menacée par un bourrage de crâne mortellement dangereux » ?

Comment, enfin, ne pas être inquiet, plus, indigné, quand le garde des sceaux exige que soit violé en France le droit d'asile, sous les pressions du gouvernement allemand, le même gouvernement qui couvre le criminel de guerre Kappler, dont l'Italie demande pourtant l'extradition ?

Enfin, et c'est le dernier aspect que je veux évoquer, votre politique se caractérise par un glissement constant vers l'atlantisme et l'absence totale d'initiatives en faveur de la paix et du désarmement.

Certes, on chicane parfois sur les mots, en préférant parler, par exemple, d'une « collaboration sans complexes » avec l'OTAN. En fait, les choses vont loin. Tout récemment encore, la revue *Nouvelles Atlantiques* s'en félicitait.

En vérité vous en êtes revenu à cet atlantisme dont la France avait commencé à se dégager au temps du général de Gaulle. C'est bien pourquoi l'un des adjoints du président Carter a pu déclarer, en avril dernier, que les rapports de la France avec les Etats-Unis étaient « tout à fait différents de ce qu'ils furent dans le passé ».

Cette politique est d'autant plus dangereuse que vous substituez à la doctrine de la défense tous azimuts celle de la « bataille de l'avant » aux côtés de la *bundeswehr*, contre les pays de l'Est désignés comme les seuls adversaires potentiels.

Ainsi, votre stratégie envisage-t-elle d'engager la France dans un conflit pour des intérêts qui ne sont pas les siens. Et cela dans le même temps où notre pays est absent des conférences internationales dans lesquelles se discutent les problèmes du désarmement et de la réduction des forces et des armements, dans le temps où il refuse obstinément de contresigner les traités existants. Aucune déclaration ne saurait dissimuler que la politique de la chaise vide n'est pas digne de la France.

En fait, sous la direction du Président de la République, notre pays s'aligne sur une politique de blocs. Il tend de manière systématique à taire sa voix dans les grandes négociations internationales et à s'effacer derrière d'autres, qu'il s'agisse du bloc atlantique ou de la Communauté européenne.

Votre politique est une politique d'alignement qui conduit à l'abaissment national et à la dépendance, au plan économique et financier, au plan politique et militaire.

Des secteurs vitaux de l'économie sont menacés, le déficit du commerce extérieur s'aggrave, la France s'endette de plus en plus. Sa dépendance s'accroît vis-à-vis des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne.

Et vous venez d'affirmer, monsieur le ministre, la volonté du Président de la République et du Gouvernement de continuer dans la même voie, une voie qui aggrave la crise que connaît le pays !

C'est la démonstration qu'il ne saurait y avoir de politique extérieure nouvelle sans la mise en œuvre de réformes profondes s'attaquant réellement à la domination du grand capital et donnant à la nation la maîtrise de son développement. En retour, cette politique extérieure est l'une des conditions de la mise en œuvre de ces réformes.

Car la France n'est pas vouée à une politique extérieure anachronique et dangereuse.

Une autre politique est possible, à condition de changer vraiment ; la politique que nous préconiserions si nous participions au gouvernement du pays et qui repose sur les trois principes suivants : le respect scrupuleux de la souveraineté nationale ; l'action résolue en faveur de la paix et de la détente,

afin de favoriser le dépassement, puis la dissolution des blocs politico-militaires qui divisent le monde ; la plus large coopération internationale sans discrimination.

La possibilité pour notre peuple de décider librement, souverainement de son sort, la liberté d'action de notre pays, en un mot l'indépendance nationale, tout cela constitue à nos yeux un impératif.

Bien évidemment, nous sommes résolument pour la détente politique et militaire, pour une paix stable en Europe. Nous nous félicitons de tout accord entre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis qui permet d'effectuer un pas — si petit soit-il — sur la voie du désarmement.

Pour autant, nous ne subordonnons pas nos efforts pour le changement en France aux impératifs d'un ne sait quel équilibre mondial. Nous voulons et la paix et des transformations démocratiques réelles.

Une telle perspective exige une politique conséquente d'indépendance nationale.

Nous récusons donc catégoriquement l'idée selon laquelle il appartiendrait aux deux super-grands de régler les affaires du monde. Nous entendons respecter les alliances existantes de la France, mais nous n'acceptons pas que notre pays renonce à sa liberté d'initiative, qu'il s'efface derrière un chef de file étranger, quel qu'il soit. Nous sommes contre la politique des blocs.

Ainsi, nous proposons qu'un gouvernement démocratique manifeste fermement sa volonté d'engager le pays sur la voie de l'indépendance à l'égard de tout bloc politico-militaire. Tout problème posé par les obligations résultant de l'appartenance de la France à l'Alliance atlantique sera résolu dans cet esprit.

Nous entendons qu'en toutes circonstances — et dans le respect des alliances actuelles — le Gouvernement mette en œuvre une politique indépendante des blocs militaires et qu'il intervienne conformément à cette orientation dans les conférences et les négociations internationales.

Le même principe doit, selon nous, animer la politique française à l'égard de la Communauté européenne. En participant — car il y participera — à la politique communautaire, un gouvernement démocratique aura le souci de libérer la Communauté de la tutelle des puissances d'argent et veillera à préserver la liberté d'action de la France pour l'application de son programme.

Le respect de l'indépendance nationale est en effet la condition et la garantie d'une coopération authentique et féconde au sein d'une Europe démocratique, pacifique et indépendante. Il va de pair avec notre souci de démocratiser la politique européenne de la France et les institutions européennes.

Dans cet esprit, nous suggérons un ensemble de mesures précises, qu'il s'agisse de la mise en place de procédures d'information et de consultation du Parlement français ou de la nécessaire concertation avec les organisations sociales — en particulier syndicales — qualifiées, avant toute prise de position importante.

Concernant l'éventuel élargissement de la Communauté, le Gouvernement devra, selon nous, se déterminer en fonction de l'intérêt des productions agricoles et industrielles nationales dont tout montre aujourd'hui qu'elles seraient gravement mises en cause avec l'adhésion de l'Espagne. Tout en souhaitant la plus large coopération avec ce pays, nous nous prononçons donc, dans l'état actuel des choses, contre son adhésion à la Communauté économique européenne. Il en va de même pour la Grèce et pour le Portugal.

Politique d'indépendance donc, mais aussi politique de paix.

Communistes, nous avons toujours lutté et nous ne cessons de lutter contre le danger de guerre et la course aux armements. Des conditions plus favorables existent aujourd'hui pour avancer sur cette voie. On ne saurait pour autant considérer le présent et l'avenir de notre pays sans prendre en compte son environnement international et les réalités du monde. C'est dire qu'une France démocratique doit avoir les moyens, y compris militaires, de son indépendance.

C'est ce qui a conduit notre parti à se prononcer pour la maintenance de l'armement nucléaire — et notre groupe y reviendra dans la discussion du budget de la défense.

En même temps, il ne saurait être question pour nous d'entraîner notre pays dans la course aux armements de destruction massive. Nous entendons, au contraire, renforcer notre action afin de parvenir à l'interdiction totale et universelle de ces armes et à une détente militaire dans des conditions de sécurité égale pour tous.

Une action politique intense de la France en faveur de ces objectifs est une composante indispensable de la sécurité du pays, une donnée fondamentale de la nouvelle politique extérieure que nous proposons.

Nous nous prononçons, en effet, pour la « désescalade » des armements, pour la négociation de mesures graduées permettant de s'engager dans la recherche d'une réduction équilibrée des potentiels militaires. Ces mesures immédiates, concrètes, même de portée limitée, constitueront des premiers pas de nature à favoriser d'autres pas, d'autres mesures.

Contrairement à la politique giscardienne, nous estimons, en effet, que notre pays doit jouer un grand rôle dans l'action pour la détente, la coopération internationale et le désarmement.

C'est avec cette conviction que nous nous prononçons pour l'application, par tous les signataires, de l'acte final de la conférence d'Helsinki, dans toutes ses dispositions, et que nous proposons que la France, sans se confiner dans une politique de bloc, participe à un bon résultat de la rencontre de Belgrade.

Nous proposons que la conférence d'Helsinki puisse avoir des prolongements, notamment sous la forme de nouvelles rencontres. La conclusion d'un traité européen, impliquant une nouvelle organisation de la sécurité sur le continent, pourrait ainsi être envisagée.

En même temps qu'il faciliterait la réalisation de grands projets européens dans les domaines de l'économie, de la science ou de la culture, un gouvernement démocratique favoriserait l'inclusion, le plus tôt possible, des aspects militaires de la détente dans les négociations sur la sécurité européenne.

Selon nous, la France devra, sans attendre, s'associer à tous les accords existants de limitation de la course aux armements, prendre les dispositions nécessaires pour interdire que ses exportations de matériel nucléaire puissent déboucher sur une utilisation militaire et participer de manière suivie et constructive aux conférences internationales traitant du désarmement.

Ainsi, dans le cadre de la conférence de Vienne, la France contribuera à un accord permettant la réduction effective, équilibrée et contrôlée de toutes les forces et de tous les armements situés en Europe centrale et, en premier lieu, des forces étrangères qui y sont stationnées, dans des conditions de sécurité égales pour tous.

Il est urgent, d'autre part, que notre pays participe sans préalable à la conférence de Genève. Cette étape essentielle franchie, il lui appartiendra d'agir pour que soit modifié l'actuel système de coprésidence, afin que les différents pays participants puissent en assumer tour à tour la présidence.

Des négociations auxquelles tous les pays sont intéressés ne peuvent, en effet, être placées de façon définitive sous la responsabilité de deux pays et dans un cadre fixé par eux, si importantes que puissent être leurs responsabilités dans l'arène internationale.

Nous estimons de même qu'un gouvernement soucieux d'apporter sa contribution au désarmement devrait sérieusement examiner toutes les suggestions, toutes les propositions formulées par d'autres pays sur les mêmes questions. Ainsi, par exemple, la proposition, certes, complexe d'accord sur le non-emploi, les premiers, des armes nucléaires.

Mais la France ne saurait se contenter de se saisir des propositions d'autrui et de les soutenir lorsqu'elles s'avèrent susceptibles de faire avancer, fût-ce de façon limitée, la cause du désarmement. Elle doit aussi prendre ses propres initiatives et formuler des propositions originales. Ainsi notre pays, récusant toute idée d'un condominium de superpuissances sur le monde, demandera à participer à l'accord américano-soviétique sur la prévention de la guerre nucléaire et aux négociations sur les SALT, au moment requis par l'état de ces dernières.

Afin de contribuer à créer un climat de confiance favorisant le dépassement des blocs antagonistes, une France démocratique proposera à tous les pays qui le souhaitent de négocier et de conclure des traités de non-agression, de non-recours à la force, d'amitié et de coopération. Elle prolongera, entre autres, la déclaration des principes de la coopération franco-soviétique par un traité.

Elle attachera une extrême importance à la tenue, en juin prochain, d'une assemblée générale extraordinaire de l'O. N. U. consacrée au désarmement afin de jouer, à cette occasion, le rôle constructif et fécond qui devrait être le sien.

Enfin, consciente de ses responsabilités internationales, la France agira, tant dans le cadre de l'O. N. U. que par ses initiatives propres, pour la solution pacifique de tous les conflits et litiges internationaux. Ainsi s'efforcera-t-elle de contribuer à un règlement politique du conflit du Proche-Orient, règlement qui devrait comporter la reconnaissance du droit du peuple palestinien à disposer d'une patrie et à créer un Etat national indépendant et la garantie du droit à l'existence, à la sécurité et à la souveraineté de tous les Etats de la région, donc aussi de l'Etat d'Israël.

Dans le même esprit, un gouvernement démocratique s'emploiera à la mise en œuvre des résolutions de l'O. N. U. concernant la question chypriote et soutiendra le projet d'une conférence internationale sous les auspices de cette organisation.

Indépendance nationale, paix et désarmement, coopération enfin.

Certains affichent la crainte que notre attachement intransigeant à l'indépendance nationale ne conduise à l'isolement, à l'autarcie. C'est qu'ils négligent notre égal attachement à la plus ample coopération avec tous les pays.

C'est aujourd'hui que la politique extérieure réactionnaire de la grande bourgeoisie, sa politique de bloc limite le champ des relations internationales de la France et gaspille de fructueuses possibilités de coopération. C'est en retrouvant sa pleine liberté d'action qu'elle élargirait ses horizons.

Une large politique de coopération internationale, fondée sur le respect de la souveraineté, l'égalité, la non-ingérence et l'intérêt mutuel est en effet indispensable pour sortir le pays de la crise, assurer son indépendance, réaliser les transformations démocratiques nécessaires.

Loin de nous placer dans la perspective d'un impossible repliement, nous proposons qu'un gouvernement démocratique établisse des rapports de coopération avec tous les Etats sans discrimination, quel que soit leur régime économique et social, des rapports excluant toute forme de pression politique, toute ingérence dans les affaires intérieures d'autrui.

Un gouvernement démocratique disposera d'ailleurs de moyens nouveaux pour développer sa politique de coopération bilatérale et multilatérale. Il pourra s'appuyer, si nos propositions sont retenues, sur un important secteur public et nationalisé. Il pourra diversifier ses relations et leur donner une nouvelle dimension par la mise en œuvre de programmes planifiés à long terme et par la réalisation de projets industriels.

Dans cet esprit, ce gouvernement envisagera sur des bases nouvelles, excluant la domination et la dépendance, ses relations avec les pays développés, capitalistes ou socialistes.

Par ailleurs, il mettra en œuvre un nouveau type de relations avec les pays en développement, ce qui constituera l'une des données fondamentales de la nouvelle politique extérieure de la France et conduira à la révision de la politique actuelle et à l'élaboration de nouveaux rapports de coopération, librement négociés, excluant tout esprit néo-colonialiste et toute condition politique, avec tous les Etats qui le souhaiteraient.

Cela permettra l'essor d'une coopération fructueuse avec certains pays avec lesquels la France entretient des relations particulièrement denses, notamment les pays d'Afrique, et plus particulièrement l'Algérie.

Nous considérons, en effet, qu'il n'y a pas de contradiction entre les intérêts de notre pays, de notre peuple, et le difficile effort entrepris par ces Etats pour sortir de l'arriération et de la misère, pour affirmer leur pleine souveraineté, pour mettre en valeur librement leurs richesses naturelles et édifier leurs industries nationales.

Bien au contraire, l'intérêt national, comme l'équité et le bon sens commandent que soient discutées, sur la base de l'intérêt mutuel et avec la volonté d'aboutir, les propositions concrètes formulées par le groupe des « 77 » à l'O. N. U., en particulier la Déclaration de la charte de Manille, et par celui des « 19 » à la Conférence de Paris, notamment en ce qui concerne les matières premières, les mesures d'urgence en faveur des pays les plus démunis, la coopération financière.

Consacrant une part plus grande, soit 0,7 p. 100, de notre produit national brut à l'aide à ces pays, mettant un terme aux pressions de type néo-colonialiste, la politique que nous préconisons reconnaîtra enfin la souveraineté des pays en développement sur leurs richesses nationales ainsi que leur droit à voir garantir leurs revenus d'exportation. Elle facilitera leur effort d'industrialisation, leur accès à la technologie avancée, la réalisation de projets de coproduction.

La France agira aussi pour la démocratisation des organismes financiers internationaux en vue d'assurer une meilleure représentation des Etats participants. Elle favorisera l'effort des pays les moins développés pour arracher leurs peuples à la faim endémique et à la dépendance alimentaire.

Telles sont les grandes orientations de nos propositions.

Jointe à une croissance nouvelle et à des mesures de défense de la monnaie nationale, cette grande politique de coopération contribuera de façon exemplaire à la construction d'un nouvel ordre économique mondial, plus équitable et plus fructueux pour tous.

Refusant l'alignement auquel vous confinez notre pays, exprimant notre solidarité à tous ceux qui luttent pour la liberté et le progrès, nous proposons ainsi, pensons-nous, une grande

politique française dans le monde. C'est une politique ambitieuse et réaliste, une politique indépendante de paix et de coopération, digne de la France démocratique à laquelle aspirent tous ceux qui, avec nous, agissent aujourd'hui afin de permettre l'union et le changement. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Mme le président. La parole est à M. Feït.

**M. René Feït.** Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les quelques mois qui viennent de s'écouler ont montré combien l'Afrique, souvent contre sa volonté, s'est trouvée au centre d'une actualité extrêmement riche en événements.

Enjeu d'une lutte d'influences particulièrement intense, aux prises avec les périls qui la menacent, l'Afrique attend de la France une politique claire et active. Vous en avez à plusieurs reprises, monsieur le ministre, défini les principes, qui sont tout à l'honneur de notre pays : le maintien et la recherche de la paix, la promotion du développement, une stabilisation durable du continent africain. C'est pourquoi, avec justesse et raison, vous avez mis l'accent sur les conditions essentielles propres à garantir la paix et la prospérité du continent africain.

Rien ne pourrait, en effet, être mis en œuvre de façon durable et sérieuse si la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats et des frontières — principes auxquels l'O. U. A. a marqué à plusieurs reprises son attachement — n'étaient pas respectées de manière absolue. Principes auxquels s'ajoutent deux conditions primordiales : le respect des options politiques des Etats africains et leur droit à la sécurité.

Cela implique le refus de toute ingérence étrangère et de toute intervention qui ne seraient pas sollicitées par ces mêmes Etats. Cela suppose enfin que la France soit capable de répondre franchement et rapidement à une demande d'assistance lorsque la liberté, l'indépendance ou la stabilité d'un Etat se trouvent menacés de l'extérieur.

En application de ces principes, la France a consenti une aide logistique, limitée sur le plan technique comme en durée, au Zaïre et au Maroc, en avril dernier, à la suite des événements intervenus dans la province du Shaba. Cette aide a permis aux autorités zaïroises de reprendre rapidement le contrôle de leur territoire. La France a ainsi démontré le caractère effectif de sa politique.

Le retentissement psychologique de cette action a été considérable, et je tenais à vous dire, monsieur le ministre, au nom du groupe républicain, que nous avions pris acte de la cohérence dont témoigne la politique française au regard des principes qui l'inspirent.

La France a également su montrer combien elle respectait le droit des peuples africains à disposer d'eux-mêmes, en permettant au territoire français des Afars et des Issas d'accéder à l'indépendance dans les meilleures conditions possibles.

Une telle politique mérite d'être poursuivie et son pendant est constitué par notre action en faveur du développement.

S'il importe d'intensifier nos efforts en les concentrant sur les pays francophones, avec lesquels nous entretenons depuis toujours des relations privilégiées, je souhaite aussi, monsieur le ministre, comme vous en avez marqué l'intention, que la France poursuive activement une politique d'ouverture dans l'ensemble du continent africain. L'action de la France, poussant ces partenaires européens à mettre en place une coopération multilatérale avec le Fonds européen de développement et dans le cadre de la Convention de Lomé, présente un caractère exemplaire en ce domaine. Il y a lieu de continuer.

Le Président de la République s'était engagé, lors de la conférence de Dakar, tout en rappelant l'attachement de nos partenaires africains à l'indépendance et à la sécurité, à se faire le défenseur des positions africaines lors du sommet de Londres. Cette attitude a permis d'obtenir quelques résultats positifs.

Je tenais à vous dire enfin ma satisfaction de voir que la France, répondant à l'ingérence de nos partenaires africains, ait pu maintenir à leur niveau actuel les effectifs de son assistance technique dans le cadre du budget que vous nous présentez.

Cette politique est conduite de façon satisfaisante pour nos partenaires et elle confère à la France la marque d'une politique originale et indépendante qui contribue ainsi à son rayonnement.

Il vous faudra, monsieur le ministre, déployer des efforts constants pour mieux faire connaître cette politique. Et ce, dans les pays du continent où elle reste manifestement l'objet de malentendus.

Nous avons partagé votre indignation devant l'insulte faite à notre pays à Dar Es-Salam. Malgré le caractère indiscutablement préparé et entretenu des événements qui s'y sont déroulés, il n'en reste pas moins que la France, si elle entend

poursuivre et mener à bien ces objectifs, devra, assurément, mieux tenir compte de la portée politique des événements qui sont intervenus en Afrique centrale.

Ceux du 25 avril 1974, annonçant l'indépendance de l'Angola et du Mozambique, ont indiscutablement contribué à créer une situation nouvelle et accéléré certains processus et certaines volontés, auxquels nous n'avons pas su nous adapter et devant lesquels nous n'avons pas donné suffisamment d'assurances quant à la neutralité de nos intentions.

En dépit d'efforts et de résultats indiscutables, la France continue à être soupçonnée de faiblesse ou de complaisance à l'égard des régimes de l'apartheid.

A cela s'ajoutent d'autres facteurs de dégradation sur lesquels je ne m'appesantirai pas — d'autres orateurs le feront au nom de notre groupe — mais en face desquels il convient au plus tôt d'adopter une attitude cohérente et réaliste, sans pour autant céder au caractère inique et odieux de certaines actions exercées contre des ressortissants français innocents. Actions auxquelles, je puis vous le dire, je suis particulièrement sensible, puisque l'une des jeunes victimes est originaire de Dôle. Il s'agit, vous le savez, car j'en ai souvent parlé à vos collaborateurs, de Colette Blanchot, enlevée le 1<sup>er</sup> janvier 1976 dans le Sud marocain, avec quatre autres jeunes Français.

Les parents, les amis de ces jeunes gens, les Jurassiens que j'ai l'honneur de représenter dans cette enceinte, attendaient de vous, monsieur le ministre, des indications sur leur sort. Vous l'avez fait. Vous avez déclaré que vous n'aviez toujours aucune nouvelle d'eux, contrairement aux olages de Zouérate. Mais je vous supplie de continuer vos efforts pour que cesse l'incertitude terrible dans laquelle se trouvent leurs malheureux parents.

Oui, monsieur le ministre, l'enjeu est considérable. Il y va de la paix et de l'avenir de notre influence en Afrique. C'est pourquoi je souhaite que la France adopte une attitude plus dynamique, sans faiblesse et sans complaisance, afin que soit respectée la dignité de notre pays.

**M. François Grussenmeyer.** Très bien !

**M. René Feït.** Les exactions commises sur des Français à l'étranger sont d'autant plus condamnables que, sans doute plus que jamais, la France demeure pleinement une terre d'accueil pour les réfugiés étrangers.

Il s'agit là d'une action peu connue de votre ministère. Les chiffres, suffisamment éloquentes, permettent d'en mesurer toute la portée, et je tiens à vous en féliciter.

Au 30 juin 1977, la France dénombreait près de 149 000 réfugiés de toutes nationalités. L'effort a principalement porté sur les réfugiés en provenance du Sud-Est asiatique et d'Amérique du Sud. Il convient de souligner tout particulièrement l'arrivée continue de réfugiés chiliens qui avaient été emprisonnés dans leur pays, réfugiés auxquels l'octroi d'un visa d'entrée en France a permis d'obtenir une commutation de peine. De nombreux réfugiés argentins, uruguayens, paraguayens, brésiliens se sont vu également accorder des visas.

Ces réfugiés d'Amérique du Sud, près de trois mille, privés de toutes ressources, ont été aussitôt pris en charge par les pouvoirs publics, aux frais de l'aide sociale, dans des centres d'hébergement ouverts à leur intention. Leur réinsertion se poursuit activement malgré les conditions économiques difficiles auxquelles nous sommes soumis. Leur méconnaissance souvent totale de la langue française constitue le handicap principal contre lequel luttent des œuvres bénévoles. Certaines d'entre elles, financées par le fonds d'action sociale, organisent des cours de français dans les centres d'hébergement.

Pour l'année 1977, 1 314 personnes ont bénéficié, à un titre ou à un autre, de l'aide du service social d'aide aux émigrants ; 958 personnes ont été assistées par le fonds pour l'installation locale des réfugiés, à parité avec les services pour la France du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

S'agissant des réfugiés d'Indochine, 28 666 personnes ont été accueillies en France à la date du 5 juillet 1977, dont 12 218 pour la seule année 1976, 7 946 Vietnamiens, 9 049 Cambodgiens et 11 671 Laotiens, en provenance essentiellement des camps de Thaïlande, mais aussi de Singapour, de Hong-Kong, de Kuala Lumpur, compte tenu du nombre croissant de réfugiés s'enfuyant par bateaux.

A ce jour, les admissions sur notre territoire ont été accordées aussi largement que possible, conformément aux traditions des terres d'asile, comme M. le Président de la République l'a encore rappelé dans sa déclaration du 12 avril 1977.

Ici également des avantages spécifiques ont été consentis par plusieurs départements ministériels. Le secrétaire d'Etat auprès de Mme le ministre de la santé, désigné comme coordonnateur

de l'aide publique, a organisé, avec le concours d'œuvres bénévoles, des opérations d'assistance aux réfugiés d'Indochine. L'hébergement durant six mois, aux frais de l'aide sociale, des réfugiés sans ressources et de leur famille a été largement organisé : 111 centres ont été ainsi ouverts en France et près de 20 000 personnes y ont été hébergées ; 60 de ces centres fonctionnent encore aujourd'hui et ils abritaient, au 14 août 1977, 4 066 réfugiés d'Indochine.

Oui, monsieur le ministre, cette action méritait d'être rappelée. Elle confirme que la France reste une terre d'accueil privilégiée pour la presque totalité des ressortissants de nombreux pays.

Enfin, monsieur le ministre, en nous associant pleinement à la mise au point faite par M. le Premier ministre sur les prises de position inadmissibles concernant la politique étrangère de la France, mes amis du groupe républicain et moi-même ne saurions assez vous dire à quel point nous nous félicitons de l'accueil réservé au Premier ministre du Québec. Accueil prometteur quant à l'avenir de nos relations avec plus de six millions de Français vivant outre-atlantique.

Nous avons été très sensibles à cet accueil, et je regrette que sur les bancs de la gauche, on sourie à l'énoncé de cette opinion. L'amour de nos amis canadiens et québécois pour la France est parfaitement connu de tous. *(Applaudissements sur les bancs du groupe républicain et du rassemblement pour la République.)*

**M. Gilbert Faure.** N'interprétez pas des sourires !

**M. René Feit.** Nous avons été, dis-je, très sensibles à cet accueil. Nous y voyons la volonté particulière de la France de resserrer des liens linguistiques, culturels, économiques privilégiés, dans l'intérêt de ces deux pays.

Pour conclure, je suis néanmoins contraint, monsieur le ministre, d'observer que votre budget — je n'en ai pas encore parlé ; d'autres l'ont fait avant moi — au regard de la diversité et de l'étendue des missions qui vous sont confiées, reste encore faible, en dépit d'améliorations indiscutables concernant le personnel et certains moyens d'action.

Je ne peux, à cet égard, que faire miennes les observations de la commission des affaires étrangères, de son rapporteur et de son président relatives à l'échéancier du plan de cinq ans qui est en préparation.

De votre ministère dépend le rayonnement de la France à l'étranger. Nous vous savons gré, monsieur le ministre, de l'action que vous y déployez sans compter. C'est pourquoi le groupe républicain vous apporte sa confiance. Sous réserve des observations que je viens de présenter...

**M. Gilbert Faure.** Le Gouvernement ne tient pas compte des observations.

**M. René Feit.** ... nous voterons votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe républicain, du rassemblement pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)*

**Mme le président.** La parole est à M. Franceschi.

**M. Joseph Franceschi.** Doit-on voir en vous, monsieur le ministre, le véritable inspirateur de notre diplomatie, celui qui imprime ses grandes orientations à notre politique extérieure ? Ou bien n'êtes-vous qu'un exécutant parmi d'autres, à la tête d'une administration qui a perdu prestige et moyens ?

**M. Gilbert Faure.** Très bien !

**M. Joseph Franceschi.** La modestie du budget que vous nous présentez nous incite à retenir la seconde hypothèse.

Certes, vous pourriez vous prévaloir d'un certain redressement dans la grande misère que connaît votre administration. Votre budget augmentera, pour une fois, au même rythme que l'ensemble des autres dépenses de l'Etat. Mais il ne parviendra pas pour autant à atteindre la barre de 1 p. 100 du budget de l'Etat.

Certes des améliorations touchant à la situation des personnels et aux conditions de travail sont intervenues. Les comparaisons, sur une plus longue période, doivent cependant vous inciter à quelque retenue, puisque le budget de votre ministère représentait, il y a dix ans, 1,6 p. 100 du budget général.

La vérité est que l'administration normalement responsable de la politique étrangère est de moins en moins dotée pour ce qui est de l'action à l'étranger, et que ces dotations ne représentent plus qu'une partie des sommes affectées à cette action extérieure.

Je n'aurai pas la cruauté, monsieur le ministre, de citer longuement ce que pensent de cette situation vos administrés.

Les associations professionnelles et les organisations syndicales du Quai d'Orsay, viennent à la quasi-unanimité, de dénoncer, dans une lettre ouverte à vous adressée, « la dégradation du service public des affaires étrangères », « administration dont on ne sait, on ne veut, définir le rôle », ainsi que « l'absence de réflexion d'envergure » sur la mission qui vous est assignée.

Cette prise de position qui reflète l'inquiétude des diverses catégories de personnel ne fait que confirmer ce que nous avions saisi politiquement depuis déjà beau temps : la responsabilité de la définition de la politique étrangère a depuis longtemps traversé la Seine.

**M. Henri Lavielle.** Très bien !

**M. Joseph Franceschi.** Quant à la responsabilité de sa mise en œuvre, elle est maintenant éparpillée entre de nombreuses administrations, au nombre desquelles celle du ministère de l'économie et des finances n'est pas la moindre.

Mais, puisque nous ne pouvons pas nous adresser directement, dans cette Assemblée, au responsable principal, permettez-moi malgré tout, monsieur le ministre, de maintenir une certaine fiction, et de porter à travers vous un jugement sur la politique étrangère du gouvernement actuel.

Je limiterai mon propos à trois constatations : cette politique méconnaît délibérément certains grands principes qui ont fait la grandeur de notre pays ; c'est une politique de feinte générosité ; c'est une politique dont les grands desseins sont absents.

Votre politique africaine est une illustration particulièrement évidente et désastreuse de ma première constatation. Pour avoir trop longtemps négligé des principes aussi incontestables que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le respect des libertés fondamentales, nous nous retrouvons dans une situation paradoxale ; l'année même où la France a terminé la décolonisation de ses territoires africains, elle se trouve en position d'accusée : à cause de Mayotte, parce que nous avons malencontreusement donné l'impression d'appliquer aux Comores la vieille recette : « diviser pour régner » ; à cause de nos fournitures d'armes à l'Afrique du Sud ; espérons que ce ne sera pas, demain, à cause du Sahara occidental.

Nous sommes tous actuellement préoccupés par le sort de nos compatriotes qui sont aux mains du Front Polisario.

Nous condamnons formellement toute prise d'otage. Nous sommes déterminés à agir pour que tous les Français actuellement détenus par le Polisario soient rendus rapidement à leur famille.

Mais ni le sort des Français prisonniers du Front Polisario ni celui des techniciens français travaillant dans la zone des combats ne seront réglés par l'engagement de la France dans un processus militaire pouvant déboucher à tout moment sur l'internationalisation du conflit du Sahara occidental.

**M. Henri Lavielle.** Très bien !

**M. Joseph Franceschi.** Tous les députés de gauche ont exprimé leur très vive inquiétude devant les initiatives dangereuses du gouvernement Giscard-Barre.

Ils estiment que la seule voie concevable est celle qui prendrait en compte l'existence du Polisario, à l'exclusion de toute opération militaire ou menace d'intervention.

Ils rappellent que le conflit du Sahara occidental ne peut être réglé en dehors de l'application des principes de l'auto-détermination et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pour résoudre la difficulté dans laquelle nous nous trouvons présentement, le contact, la discussion nous semblent une approche nettement préférable au cliquetis des armes.

Il semble, et c'est déplorable, que les autorités françaises aient en permanence à lutter contre la tentation de l'intervention militaire, directe ou indirecte, en Afrique : le Biafra il y a quelques années, le Zaïre il y a quelques mois, le Sahara aujourd'hui ; où, demain ?

Ne craignez-vous pas que cette politique des armes ou des ventes d'armes ne joue contre notre influence à long terme sur ce continent ? N'est-il pas regrettable que le désengagement consécutif à la fin de la décolonisation ne se soit pas traduit par la recherche d'une certaine neutralité de nos engagements et une plus grande diversité de nos liens dans ce continent ? Nous redoutons, pour notre part, qu'à vouloir complaire à certains dirigeants, la France ne s'aliène l'amitié de certains peuples et n'obère sa politique future dans la région.

Pour les mêmes raisons, nous déplorons l'indifférence manifestée par le gouvernement français dans la défense des droits de l'homme en Afrique. Nous ne sommes pas, monsieur le ministre, de ceux qui se sont réjouis de la « conduite de Dar Es-Salaam » faite il y a quelques semaines au représentant de la France, lors de son périple en Afrique.

Nous n'en sommes que plus à l'aise pour vous dire que vous avez récolté là les fruits d'une politique erronée, d'une bienveillance coupable à l'égard des gouvernements racistes d'Afrique australe.

Certes, vous acceptiez maintenant de dénoncer le régime monstrueux de l'apartheid, d'appliquer les sanctions à la Rhodésie; vous semblez disposé à admettre un embargo sur les armes vers l'Afrique du Sud. Mais que de tergiversations, que de duplicité, que d'arrière-pensées! Ce n'est un secret pour personne que la France a été l'un des Etats les plus réticents à accepter de suivre la voie d'un durcissement à l'égard des régimes racistes.

**M. Xavier Deniau.** Allons, allons!

**M. Joseph Franceschi.** Chacun sait que ce que nous acceptons, après tous les autres, du bout des lèvres, nous le démentons dans les faits: le Gouvernement n'a pas renoncé à accorder sa garantie aux investissements français en Afrique du Sud; il se hâte, par ailleurs, de conclure les contrats d'armes avec Prétoria, avant que ne tombe le couperet de l'embargo.

Chacun connaît le rôle joué par certaines multinationales françaises dans l'approvisionnement de la Rhodésie.

Est-ce là une attitude digne et responsable?

L'importance relative de nos intérêts en Afrique australe, notre politique de vente d'armes méritent-elles que nous assumions le rôle de bouc émissaire, alors que d'autres pays, plus engagés, ont su réexaminer en temps utile leurs options dans cette zone?

Pour nous, la réponse est, d'évidence, négative. Notre isolement, par rapport à d'autres Etats occidentaux, dans cette partie du monde, nous confirme que ne fait pas de *real politik* qui veut, surtout lorsque l'on est une puissance moyenne. A vouloir nier la nécessaire moralisation de la vie internationale, on ne peut s'exposer qu'à des mécomptes croissants.

Le continent africain est un terrain d'observation particulièrement révélateur des carences de notre politique. Mais je ne voudrais pas abandonner le thème de la défense des droits de l'homme sans stigmatiser votre bienveillance à l'égard des gouvernements fascistes d'Amérique latine. Au début de la V<sup>e</sup> République, la France avait tenté de définir une politique plus active dans cette partie du monde. Qu'en est-il resté? A peu près rien, sinon votre constance à entretenir d'excellentes relations avec des dictatures sanglantes, à leur vendre des armes: missiles au Chili, chars à l'Argentine.

Ces choix critiquables ne sont compensés ni par une politique généreuse à l'égard du tiers monde ni par de grands desseins.

L'initiative prise par le Gouvernement de réunir une conférence Nord-Sud était, en soi, louable. Mais a-t-on véritablement tout mis en œuvre pour qu'elle fût autre chose qu'une réunion diplomatique de plus? Je n'entrerai pas dans une controverse pour savoir si la conférence de Paris a été un échec, un semi-échec ou un semi-succès. D'autres, et au premier chef les pays en voie de développement, ont déjà rendu leur verdict, plutôt négatif.

Nous savons qu'il est illusoire d'espérer bouleverser les rapports de force capitalistes par l'adoption de résolutions ou de déclarations. Mais nous savons aussi que les pays industrialisés n'ont sans doute pas manifesté toute la volonté politique requise pour faire aboutir ce dialogue.

Si nous nous en tenons à la France, il nous est permis de déceler un sérieux décalage entre les déclarations généreuses et les réalités. Combien de fois le chef de l'Etat n'a-t-il pas pris position en faveur d'un ordre économique international nouveau? Mais sommes-nous disposés à en payer le prix? Apparemment non. Il suffit, pour s'en convaincre, de constater les thèses restrictives défendues par nos représentants au sujet des échanges commerciaux et les obstacles que rencontrent les pays en voie de développement pour accéder aux marchés des pays industrialisés. Il en est de même des transferts de technologie et des sociétés multinationales, de l'endettement, enfin, des pays en voie de développement, au moment où plusieurs pays occidentaux décident, ou envisagent, des mesures d'allègement de la dette des pays pauvres.

Nous faisons encore un peu illusion dans la communauté internationale, grâce à l'aide publique que nous accordons aux pays en voie de développement, mais cette illusion est en train de disparaître, car cette aide s'applique pour moitié à nous-mêmes, à nos territoires et départements d'outre-mer.

**M. Gilbert Faure.** Très bien!

**M. Joseph Franceschi.** Ce qui apparaît clairement, monsieur le ministre, c'est que votre politique étrangère n'a plus de grands desseins.

L'indépendance nationale? Il est difficile de l'invoquer encore, quand nos relations avec l'OTAN se renforcent, au niveau technique en particulier, et quand nous envisageons de rentrer dans le giron de la politique énergétique occidentale, à l'agence internationale de l'énergie, plus portée à défendre les intérêts américains que les intérêts européens.

L'Europe? Le chef de l'Etat semblait vouloir imprimer certaines impulsions dans ce domaine: mais la construction européenne ne progresse pas, et pas davantage l'union économique et monétaire.

Le Proche-Orient? A l'époque de votre prédécesseur, certaines initiatives avaient été prises; mais les derniers développements internationaux ont montré une France à nouveau pratiquement absente des efforts pour régler le conflit.

Tel est le bilan d'une politique qui manque à la fois de souffle et de principes.

Nous refusons l'affirmation selon laquelle il n'y a, pour notre pays, guère de choix en politique extérieure. Nous prétendons, au contraire, que l'on peut définir et appliquer une autre politique.

A la base de toute nouvelle politique, il y a un changement d'inspiration. Nous ne chercherons nos modèles ni chez Metternich ni chez M. Kissinger. A un cynisme sans panache, nous substituerons la défense d'un certain nombre de principes, les plus importants d'entre eux étant la libre disposition que les peuples doivent avoir de leur propre destin et le respect des droits de l'homme.

La combinaison de ces principes et de celui de non-ingérence devrait guider notre action dans le tiers monde. Au moment où des centaines de millions d'individus vivent dans une situation de pauvreté absolue, nous ne pouvons en rester à une politique de fausse générosité et à des aides qui ne profitent souvent qu'à une minorité de privilégiés.

**M. Gilbert Faure.** C'est vrai!

**M. Joseph Franceschi.** Il est même des cas, nous l'avons dit — je pense au Chili — où nous ne pratiquerons pas cette forme d'approbation tacite que constitue le maintien de relations diplomatiques.

Par ailleurs, sans intervenir dans les options prises par les pays en développement, nous orienterons une aide accrue vers des Etats appliquant un modèle de développement qui favorise la diffusion du progrès au profit du plus grand nombre.

En Afrique australe, nous soutenons le principe « un homme, une voix » avec toutes ses implications. Nous condamnons toute vente d'armes aux régimes ségrégationnistes et demandons que l'on renonce à distinguer entre les armes destinées à la répression intérieure et celles qui sont destinées à la défense extérieure.

Appliquons immédiatement, sans finasser, l'embargo.

Nous souhaitons que notre pays, à tout le moins, ne demeure pas en retrait de ses partenaires occidentaux, et qu'à la répression croissante du gouvernement de Prétoria, il soit répondu par des sanctions économiques et commerciales.

Un gouvernement de gauche s'efforcera également d'insérer plus étroitement dans notre politique extérieure certains grands desseins, tels que le désarmement et la construction européenne.

Ainsi que l'indiquait François Mitterrand en août 1977, notre objectif sera d'agir « pour qu'une conférence mondiale ou, à défaut, une conférence des pays détenteurs de l'arme nucléaire, soit au plus tôt réunie ».

Nous pensons que nous ne pêchons pas par excès d'optimisme: nous constatons en effet une évolution en ce sens de la communauté internationale, avec la réunion de l'organisation des Nations unies sur le désarmement dans six mois, avec l'arrivée aux affaires d'une nouvelle administration américaine, et, tout récemment, avec les propositions présentées par M. Brejnev, le 2 novembre.

De la même manière, sans préjuger les conclusions de l'examen auquel nous sommes en train de procéder en ce qui concerne notre programme électro-nucléaire et les technologies de pointe, il est clair que nous n'entendons en aucune manière encourager la prolifération des armes nucléaires et que nous sommes ouverts au contrôle international des facilités de retraitement ou à la régionalisation de ces facilités afin d'éviter le détournement de technologies pacifiques en usage militaire.

Nous rappelons que nous entendons signer le traité de non-prolifération et agir pour un renforcement des moyens de contrôle de l'Agence de Vienne.

Pour ce qui est des armements conventionnels, nous ne méconnaissions pas l'importance de la production des armements sur

le plan de l'emploi ou de la balance des paiements. Mais nous entendons également moraliser notre politique en ce domaine : d'abord par une stricte réglementation des ventes d'armements qui diminue la pression exercée par le lobby militaro-industriel sur les décisions gouvernementales ; puis par la renonciation, conformément au programme commun...

**M. Xavier Deniau.** Quel programme commun ?

**M. Joseph Franceschi.** ... à toute vente d'armements aux gouvernements colonialistes, racistes ou fascistes. Nous proposerons, pour les régions où l'accumulation des armements peut nuire à la paix — à commencer par le Proche-Orient — des conférences réunissant les pays fournisseurs et les pays clients pour examiner les moyens d'une décélération de la course aux armements.

Je terminerai par l'Europe car c'est le cadre géopolitique naturel dans lequel se développe une part importante de notre action extérieure.

La construction européenne s'est limitée jusqu'à présent à la création d'un marché d'inspiration libre-échangiste. Cette orientation a conduit à une aggravation des inégalités tant sociales que régionales de notre continent et laissé le champ libre aux multinationales.

**M. Raoul Bayou.** C'est l'anarchie !

**M. Joseph Franceschi.** Elle n'a pas permis la définition de véritables politiques communes élaborées en fonction d'objectifs politiques et de société. On comprend mieux, dès lors, la désaffection croissante des citoyens et des travailleurs à l'égard de cette entreprise.

Pour les socialistes, l'Europe, bien au-delà d'une simple construction économique, doit devenir une entité politique, économique et sociale refusant la division du monde en deux blocs antagonistes, proposant des formes supérieures de démocratisation, notamment économiques, et combattant la logique du capitalisme sauvage. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche.*)

Cette perspective se traduira, pour les socialistes, par deux types de propositions.

Les unes viseront à lutter contre la crise économique actuelle par la subordination des forces du marché à une réelle volonté politique. A ce titre nous paraissent indispensables l'établissement d'une programmation européenne permettant une coordination des redéploiements industriels nécessaires et une lutte

contre les inégalités sociales et régionales, la mise en place d'un contrôle des activités des firmes multinationales ainsi qu'une réforme de la politique agricole commune.

D'autres propositions auront pour objet d'affirmer l'identité de la Communauté économique européenne, à l'égard aussi bien des Etats-Unis que du tiers monde, par la définition ou l'approfondissement de politiques européennes dans les secteurs de l'énergie et de la coopération au développement.

Telles sont, mes chers collègues, les grandes orientations que les socialistes et la gauche appliqueront lorsque le suffrage populaire leur aura confié la gestion et la transformation de l'Etat. C'est parce qu'elles guident notre action que nous refusons aujourd'hui, monsieur le ministre, le vote de votre budget. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.*)

**Mme le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 5 —

#### ORDRE DU JOUR

**Mme le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1978, n° 3120 (rapport n° 3131 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

#### Affaires étrangères (suite) :

Annexe n° 1. — M. Marette, rapporteur spécial ; avis n° 3149, tome I (Affaires étrangères), de M. Louis Joxe, et tome II (Relations culturelles et Coopération technique), de M. Chandernagor, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 3148, tome I (Relations culturelles, scientifiques et techniques), de M. Pierre Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.